

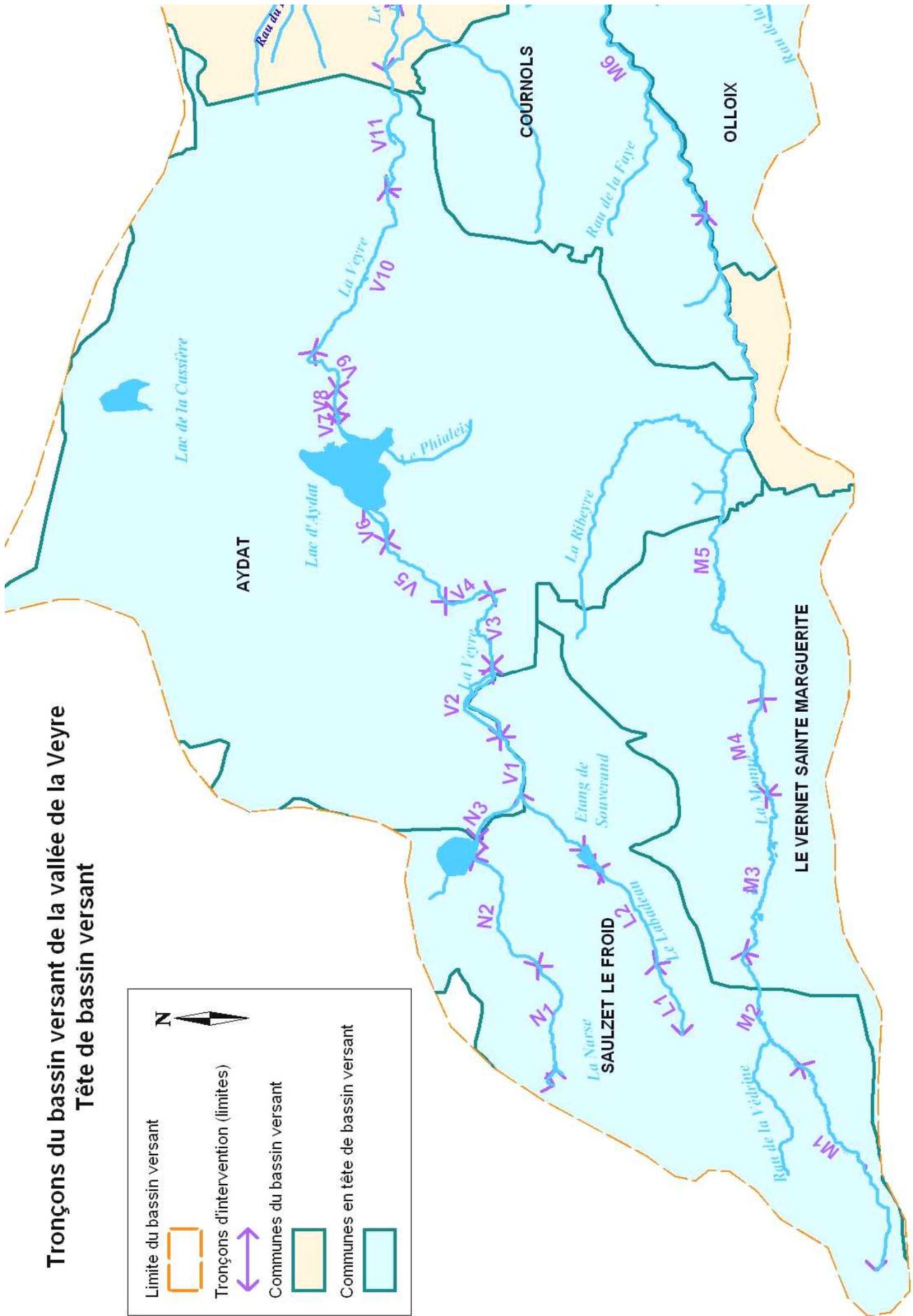
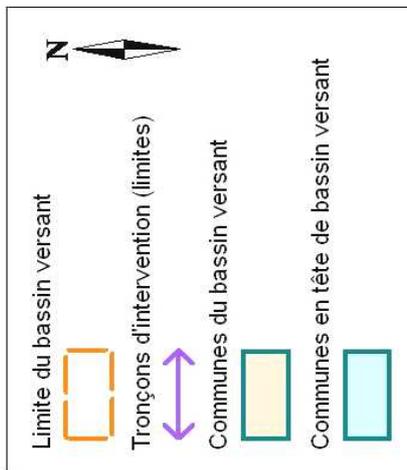
Annexe 1 : Tronçons du bassin versant de la Veyre.....	3
Annexe 2 : Fiches actions .....	7
Annexe 3 : Recueil cartographique des actions .....	81
Annexe 4 : Plan de financement global sur 5 ans .....	89
Annexe 5 : Indicateurs de suivi.....	93



## **Annexe 1 : Tronçons du bassin versant de la Veyre**



## Tronçons du bassin versant de la vallée de la Veyre Tête de bassin versant



Infographie : SMVVA, AD. Source : Scan25, IGV



## **Annexe 2 : Fiches actions**



## Mise aux normes des stations de traitement des eaux usées communales non fonctionnelles ou inadaptées

Maîtrise d'ouvrage

Communes

### \* Localisation

Ces actions concernent les communes de Saulzet le Froid et d'Olloix dont les eaux épurées sont restituées au milieu naturel dans les cours d'eau du bassin versant de la Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'étude bilan du Contrat de Rivière et les services de contrôle (Police de l'eau et SATESE) ont mis en évidence des dysfonctionnements des stations de traitements avec une forte pollution du milieu par les effluents domestiques. Ces pollutions par les effluents domestiques ont régulièrement été soulevées du fait de leur impact visible sur les écosystèmes aquatiques.

#### La commune de Saulzet le Froid

Les eaux épurées du bourg et du hameau d'Espinasse sont restituées dans le Labadeau puis la Narse, cours d'eaux en tête de bassin versant issus directement des sources de la Veyre.

- La station du bourg rejette des effluents non traités directement dans le milieu aquatique ce qui entraîne une qualité très mauvaise de l'eau avec colmatage de substrat et disparition des espèces animales (piscicoles et macrofaune). Cette station est aussi totalement inefficace lors de forts épisodes pluvieux.
- La fosse toutes eaux du bourg d'Espinasse n'est plus opérationnelle et totalement hors normes : les eaux usées rejoignent un fossé qui alimente en partie la Narse d'Espinasse, zone humide remarquable à l'amont du bassin versant.

#### La commune d'Olloix

Les eaux épurées du bourg d'Olloix sont restituées dans un fossé qui rejoint un affluent de la Monne.

La station du bourg, de type filtre à sable, est entièrement colmatée par les eaux claires apportées par les réseaux. Les effluents rejetés sont donc, à l'heure actuelle, conformes du fait d'une forte dilution à l'entrée de la station, donc non représentatif du fonctionnement du système épuratoire en place. La commune réalise des travaux sur ces réseaux notamment sur le secteur du bourg pour réduire l'impact des eaux claires parasites. Dès lors (dès 2012), la station ne sera plus fonctionnelle et rejettera des effluents non conformes vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

### \* Objectifs visés

→ Diminuer l'impact des effluents domestiques collectifs sur la qualité du milieu

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau

→ Diminution de l'eutrophisation des milieux

### \* Acteurs

#### Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63

#### Partenaires techniques

Conseil Général (dont Service d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux), Direction Départementale des Territoires, SMVVA

### \* Programme et méthodologie

L'action se décline en deux phases :

#### → Etude de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes des Stations de Traitement des Eaux Usées

Cette étude se découpe en deux volets : une étude diagnostic avec analyse des dysfonctionnements recensés par le SATESE (contrôles des stations) de manière précise afin d'établir des préconisations visant à mettre aux normes le traitement de l'eau et le rejet. Cette phase aboutira à un avant projet détaillé (APD). Le second volet concerne la maîtrise d'œuvre avec assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement, le suivi et la réception des chantiers.

#### → Travaux de mise aux normes

Les travaux consisteront à mettre aux normes les dispositifs de traitement des eaux usées des communes d'Olloix (Le Bourg) et Saulzet Le Froid (Le Bourg et Espinasse) par le remplacement des équipements non fonctionnels ou la mise en place de dispositifs plus performants. Le traitement issu de la fosse toutes eaux du hameau d'Espinasse sera affiné par l'aménagement d'une parcelle en phytoremédiation (par exemple : plantation de saules en sortie de lagune) afin d'épurer au maximum l'eau qui transite dans le fossé jusqu'à la zone humide Narse d'Espinasse.

L'analyse de la qualité de l'eau au niveau des rejets sera réalisée avant les travaux (état initial) et après travaux (état final).

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Saulzet le froid</b>						
Travaux « station Le Bourg – 200EH»			200 000			<b>200 000</b>
Travaux « station Espinasse – 80EH»				180 000		<b>180 000</b>
<b>Olloix</b>						
Travaux « station du Bourg – 250EH »			440 000	x		<b>440 000</b>
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>640 000</b>	<b>180 000</b>	<b>0</b>	<b>820 000</b>

Plan de financement prévisionnel (euros HT)							
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>1</sup>		CG 63 <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>Saulzet le Froid</b>							
Maîtrise d'œuvre et travaux « station Le Bourg »	<b>200 000</b>	30%	54 000	45%	90 000	25%	50 000
Maîtrise d'œuvre et travaux « station Espinasse »	<b>180 000</b>	30%	48 000	45%	81 000	25%	45 000
<b>Olloix</b>							
Maîtrise d'œuvre et travaux « station du Bourg »	<b>440 000</b>	30%	120 000	45%	198 000	25%	110 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>820 000</b>		<b>246 000</b>		<b>369 000</b>		<b>205 000</b>

<sup>1</sup> L'assiette d'éligibilité de l'AELB est susceptible d'être plafonnée

<sup>2</sup> Taux du Conseil général : Bonification de 5% pour les travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de stations de traitement d'eaux usées fonctionnelles	0	3
Qualité de l'eau	A définir	Amélioration

## Réhabilitation et création de réseaux d'eaux usées collectifs

### Maîtrise d'ouvrage

Communes  
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

#### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyre dont des dysfonctionnements sur les réseaux ont été identifiés. Une attention particulière est portée sur Saulzet le Froid, Olloix et les communes du bassin versant de la Veyre de l'agglomération d'assainissement de Vic Le Comte (SMVVA).

#### \* Contexte de l'action et enjeux

Les études de diagnostics de réseaux ont mis en évidence des dysfonctionnements dus à de nombreuses anomalies structurelles et fonctionnelles par la présence importante d'eau claire parasite.

##### La commune de Saulzet de Froid (diagnostic réseaux réalisé en 2006)

- Le secteur du bourg se caractérise par l'acheminement des effluents non traités (eaux pluviales et eaux usées domestiques) vers la lagune de traitement via 3 fossés à ciel ouvert.
- Le village de Souverand, proche du bourg, présente un réseau unitaire qui se déverse dans un fossé à ciel ouvert.
- Le village d'Espinasse se caractérise par une partie des effluents collectés traitée par un système rudimentaire «fosse toutes eaux» ; l'autre partie des eaux usées est restituée directement dans le milieu naturel exutoire dans un fossé naturel qui rejoint la Narse d'Espinasse (zone humide remarquable).

##### La commune d'Olloix (diagnostic réseaux réalisé en 2007)

La commune a engagé au cours de ces dernières années de nombreux travaux de réhabilitation des réseaux sur le secteur du bourg. Il reste une zone d'intervention pour réhabiliter le réseau en séparatif jusqu'à la nouvelle station.

##### L'agglomération d'assainissement de Vic Le Comte (sur les 8 communes du bassin de la Veyre)

La plupart des diagnostics réseaux ont été réalisés sur les 8 communes du bassin versant qui appartiennent à cette agglomération d'assainissement. Les communes de **Saint Amant Tallende et de Saint Saturnin** sont identifiées comme prioritaires pour traiter les dysfonctionnements liés à la présence d'eaux claires parasites (allée des Marronniers) qui surchargent le réseau et entraînent un déversement d'eaux usées dans la Monne. Par ailleurs, le quartier des Vigeries de la commune des **Martres de Veyre** est construit sur un bief enterré alimenté par le seuil de l'ouvrage Grenelle VEY\_05 (transversal à la Veyre) qui fait l'objet d'une intervention en 2012. Ce bief récolte toutes les eaux usées des habitations et les eaux pluviales sur 197 mètres linéaires. Lorsque le débit du bief est insuffisant, notamment en période d'étiage, les rejets polluent et eutrophisent le milieu.

#### \* Objectifs visés

- Réduire la quantité d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées
- Réduire l'impact des effluents domestiques sur la qualité du milieu

#### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau
- Diminution de l'eutrophisation des milieux

#### \* Acteurs

##### Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63

##### Partenaires techniques

### \* Programme et méthodologie

Cette action concerne des **travaux de réhabilitation de réseaux**.

Le SATESE a réalisé un état des lieux des dysfonctionnements des réseaux et mis en évidence des préconisations pour les réhabiliter. Dans un premier temps l'étude de maîtrise d'oeuvre est destinée à analyser la faisabilité technique de ces propositions jusqu'au stade avant projet détaillé (APD). Cette première phase aboutira à la planification fine des travaux : linéaires à réaliser et coût de l'opération. Puis dans un second temps la phase opérationnelle l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la direction d'exécution des travaux, le suivi et la réception des ouvrages. Ces travaux consisteront à la réhabilitation des réseaux sur 5 communes : Saulzet Le Froid, Olloix, Saint Amant Tallende, Saint Saturnin et Les Martres de Veyre : suppression des eaux parasites dans les réseaux et transformation d'un réseau unitaire en séparatif. A noter que la mise en place du réseau séparatif dans le quartier des Vigeries présente des contraintes techniques notables dans la mesure où les 200 mètres de canalisation et les raccordements seront installés directement par l'homme et sans engins de travaux publics.

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Saulzet Le Froid</b>						
Travaux de réhabilitation réseau « Le Bourg et Souverand » (1770 ml)	200 000	200 000	60 000			<b>460 000</b>
Travaux de réhabilitation réseau Espinasse (1550 ml)			140 000	200 000		<b>340 000</b>
<b>Olloix</b>						
Maîtrise d'oeuvre et travaux de réhabilitation réseau « Le Bourg » (600 ml)		170 000	x			<b>170 000</b>
<b>SMVVA sur le bassin de la Veyre</b>						
Réhabilitation Allée des Marronniers (St Amant Tallende -St Saturnin : 800 ml)		200 000	100 000			<b>300 000</b>
Réhabilitation quartier des Vigeries (Les Martres de Veyre : 200 ml)		200 000	180 000			<b>380 000</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>200 000</b>	<b>770 000</b>	<b>480 000</b>	<b>200 000</b>		<b>1 650 000</b>

Plan de financement prévisionnel							
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>1</sup>		CG 63 <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>Saulzet le froid</b>							
Travaux de réhabilitation réseau « Bourg et transfert Souverand »	<b>460 000</b>	30%	138 000	45%	207 000	25%	115 000
Travaux réseau Espinasse	<b>340 000</b>	30%	102 000	45%	153 000	25%	85 000
<b>Olloix</b>							
Travaux de réhabilitation réseau « Le Bourg »	<b>170 000</b>	30%	51 000	45%	76 500	25%	42 500
<b>SMVVA sur BV de la Veyre</b>							
Réhabilitation Allée des Marronniers	<b>300 000</b>	30%	90 000	30%	90 000	40%	120 000
Réhabilitation quartier des Vigeries	<b>380 000</b>	30%	114 000	30%	114 000	40%	152 000
<b>Total (euros HT)</b>	<b>1 650 000</b>		<b>495 000</b>		<b>640 500</b>		<b>514 500</b>

<sup>1</sup> L'assiette d'éligibilité de l'AELB est susceptible d'être plafonnée

<sup>2</sup> Bonification de 5% du Conseil Général incluse (engagement dans le Contrat Territorial)

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Linéaire de réseaux restructurés	0	100%
Nombre de branchements particuliers repris	0	100%

## Diagnostic de l'état des réseaux et études préalables aux schémas d'assainissements

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble du bassin versant de la Veyre. Une attention particulière est portée sur les communes de l'agglomération d'assainissement de Vic Le Comte (SMVVA) de Aydat aux Martres de Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'étude bilan du Contrat de Rivière a clairement montré une problématique forte en assainissement collectif à la fois sur les réseaux et les stations de traitements. L'enjeu concerne la qualité physico-chimique des milieux, très impactée ponctuellement par des dysfonctionnements de réseaux. La méconnaissance de l'état des réseaux et la carence de schémas d'assainissement sont un frein pour traiter la problématique de qualité de l'eau à l'échelle du territoire.

### \* Objectifs visés

- Connaître l'état des réseaux d'assainissements collectifs sur l'ensemble du territoire
- Renforcer la cohérence de gestion à l'échelle du bassin versant
- Réduire les pollutions par les effluents domestiques collectifs

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau
- Réduction des paramètres d'eutrophisation des milieux

### \* Acteurs

#### Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63

#### Partenaires techniques

SMVVA, Conseil Général (dont Service d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux), Direction Départementale des Territoires

### \* Programme et méthodologie

L'action se déroule en plusieurs étapes comme suit :

- **Recensement des réseaux** d'eaux usées impactant directement le milieu aquatique : vérification de l'état actuel (méconnu ou mal connu) ;
- **Détermination des modalités d'études des réseaux** : état et fonctionnement, longueur, techniques à mettre en œuvre, coût...
- **Réalisation des diagnostics de réseaux** : secteurs défectueux, causes d'anomalies, réfections...
- **Elaboration de propositions** visant à déterminer et détailler les techniques les plus appropriées pour réaliser les travaux d'amélioration des réseaux.

Le réseau communal de Tallende et le collecteur intercommunal de l'agglomération d'assainissement (transfert des eaux usées jusqu'à la station de traitement des Martres de Veyre) seront étudiés sur les zones non couvertes par un schéma d'assainissement et les secteurs dépourvus de données.

## \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Tallende</b>						
Diagnostic de réseau « réalisation de la phase 3 et 4 »		15 000				<b>15 000</b>
<b>Agglomération d'assainissement de Vic le Comte (8 communes sur BV Veyre)</b>						
Diagnostic de réseau intercommunal et schéma directeur préalable (32 kml sur 42)				80 000		<b>80 000</b>
Etude de faisabilité de reconstruction de la station d'épuration des Martres de Veyre					60 000	<b>60 000</b>
<b>Total (euros HT)</b>		<b>15 000</b>		<b>80 000</b>	<b>60 000</b>	<b>155 000</b>

Plan de financement prévisionnel							
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>Tallende</b>							
Finalisation du diagnostic de réseau « réalisation des phases 3 et 4 »	<b>15 000</b>	50%	7 500	30%	4 500	20%	3 000
<b>Agglomération d'assainissement du SMVVA</b>							
Diagnostic de réseau intercommunal	<b>80 000</b>	50%	40 000	30%	24 000	20%	16 000
Etude de faisabilité du devenir de la station des Martres	<b>60 000</b>	50%	30 000	30%	18 000	20%	12 000
<b>Total (euros HT)</b>	<b>155 000</b>		<b>77 500</b>		<b>46 500</b>		<b>31 000</b>

## \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de diagnostics de réseaux réalisés	0	2
Nombre d'étude de faisabilité du devenir de la station	0	1

<b>Volet A</b>	
<b>A1-Gestion des effluents domestiques</b>	<b>Action A1.4</b>

**Amélioration de l'état actuel de la situation de l'ANC  
sur l'ensemble du bassin versant**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communes Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Issoire
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'assainissement non collectif (ANC) de l'ensemble des communes du bassin versant.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Dans le cadre des enquêtes de l'étude bilan du Contrat de Rivière, il est apparu une méconnaissance de certaines installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le territoire et notamment des impacts éventuels sur la qualité du milieu. Il est proposé de réaliser leurs diagnostics et ainsi de recenser les ANC non fonctionnels sur le territoire afin d'engager des travaux de mise en conformité (à la charge du propriétaire). Le Contrat Territorial permet de justifier la priorité de travaux sur ces ANC. Certaines communes adhèrent à la compétence ANC du SIVOM d'Issoire : Aydat, Cournols, Tallende, Le Crest, Veyre Monton, Ludesse (pour lesquelles les diagnostics ont déjà été réalisés) et Saint Sandoux, Les Martres de Veyre et Corent (dont les diagnostics ne sont pas réalisés).

Les communes de Saulzet Le Froid et Aurières ont engagé leurs diagnostics entre 2011 et 2012. 3 communes sont concernées par la mise en place du SPANC et la réalisation de diagnostic : Le Vernet Sainte Marguerite, Olloix et Saint Amant Tallende.

**\* Objectifs visés**

→ Inciter la réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) ayant des dysfonctionnements sur le bassin versant.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau
- Réduction de l'eutrophisation ponctuelle des milieux

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63

**Partenaires techniques**

Conseil Général (dont Service d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux), Direction Départementale des Territoires, SMVVA, propriétaires

**\* Programme et méthodologie**

L'action se décline en trois axes :

→ **Développer un partenariat entre le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** afin de pouvoir connaître l'état actuel de la situation de l'ANC sur le territoire du Contrat. La première étape consiste à dresser des cartographies de l'ANC sur le territoire : vulnérabilités, risques des secteurs...

→ **Diagnostic des ANC** : Diagnostic des ANC préalablement recensés comme « risque de pollutions » du territoire et préconisations.

Sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM d'Issoire : Saint Sandoux, Les Martres de Veyre, Corent

Autres maîtrises d'ouvrages possibles : Saulzet Le Froid, Le Vernet Sainte Marguerite et Saint Amant Tallende.

A la suite de ces diagnostics, le SIVOM d'Issoire apportera une assistance aux propriétaires, uniquement sur ses communes adhérentes, pour élaborer les demandes de subventions visant à engager des travaux de réhabilitations

Une attention particulière sera portée sur la commune de Saint Amant Tallende sur laquelle un groupe de propriétaires éco-responsables, riverains de la Veyre, est volontaire pour réaliser les travaux et réduire l'impact de leur rejet individuel sur le milieu.

→ **Communication auprès des administrés** : sous la forme de réunion publique (à raison de 1 pour 4 communes) visant à expliquer la réglementation, sensibiliser sur les mauvaises pratiques et informer les propriétaires des démarches à engager pour la réalisation de travaux. Le SIVOM d'Issoire, le SMVVA et les élus de la commune interviendront sous forme de conférence-débat.

A l'issue de ces diagnostics, les propriétaires recevront les préconisations pour mettre aux normes leurs stations de traitements individuelles. Cette démarche est à la charge du privé et ne peut être évalué ce jour. Le SMVVA veillera à suivre et à recueillir l'avancement de la mise en place du SPANC sur chaque commune.

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Diagnostic des ANC (Le Vernet Saint Marguerite, Olloix, Saint Amant Tallende)	15 000					15 000
Réunion publique (3 communes/an)	x	x	x	x	x	Animateur
Travaux de mise aux normes (MO : propriétaires)	x	x	x			Pour mémoire
<b>Total (euros HT)</b>	<b>15 000</b>					<b>15 000</b>

Plan de financement prévisionnel							
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Diagnostic des ANC (Le Vernet Saint Marguerite, Olloix, Saint Amant Tallende)	15 000	50%	7 500	30%	4 500	20%	3 000
<b>Total (euros HT)</b>	<b>15 000</b>		<b>7 500</b>		<b>4 500</b>		<b>3 000</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de diagnostics ANC réalisés (sur les 3 communes)	0	45
Nombre de travaux engagés (pour mémoire)	A définir	A définir
Nombre de réunions publiques organisées sur l'ANC	0	4 à 6

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.1</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Réduction des rejets agricoles sources d'eutrophisation  
(amont du lac d'Aydat et bassin d'alimentation du lac de La Cassière)**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon Agriculteurs ( <i>pour mémoire</i> )
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'amont du lac d'Aydat et le bassin d'alimentation du lac de La Cassière.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Les lacs d'Aydat et de La Cassière sont sujets à des problèmes d'eutrophisation. Il est reconnu que ce phénomène est le résultat d'introductions excessives de nutriments dans les milieux aquatiques, liées aux activités humaines : rejets domestiques et pollutions diffuses d'origine agricole. Le SMVVA a déjà mis en œuvre bon nombre d'opérations de lutte contre l'eutrophisation : améliorations de l'assainissement collectif, création de la zone humide en amont du lac d'Aydat, opérations de sensibilisation des agriculteurs, mise en œuvre des mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET).

Le rapport bilan de la mise en œuvre des MAET (ADASEA 2010) montre également que des efforts restent à faire auprès des exploitants agricoles, notamment par :

- une meilleure gestion des effluents d'élevage pour limiter les risques de pollutions ponctuelles au niveau des bâtiments et diffuses par épandage à des périodes peu appropriées ou sur des zones sensibles.
- une meilleure gestion des effluents laitiers et fromagers pour limiter les risques de pollution par le lactosérum (chargé en matières grasses et éléments minéraux) et par les eaux de nettoyage du matériel de fromagerie.

Sur les 164 déclarants PAC du bassin versant en 2008, 105 ont bénéficiés d'un diagnostic d'exploitation dans le cadre des MAET (taux de couverture de 75 % de la SAU PAC 2008).

Le pourcentage des exploitations diagnostiquées est encore plus important sur l'amont du bassin versant. 12 de ces 105 exploitations ont une transformation fromagère. 11 sont dans la zone AOP d'Auvergne (dont 9 sont producteurs de Saint Nectaire). Sur le bassin versant de la Veyre cette zone AOP concerne les communes d'Aydat, Saulzet le Froid, le Vernet Sainte Marguerite, Cournols, Olloix et Saint Nectaire.

L'étude ADASEA montre que 40 bâtiments ont une capacité de stockage insuffisante (volumes insuffisants dans la majorité des cas et près de la moitié des cas avec absence d'ouvrage de stockage) pour une meilleure gestion des engrais de ferme et/ ou conformité avec les capacités réglementaires relatifs au règlement Sanitaire Départemental ou aux installations classées.

Ces 40 bâtiments sont répartis sur 30 exploitations et pour environ 1750 places de bovins. 22 de ces exploitations ont des besoins au-delà de la capacité de stockage réglementaire.

En 2010, 14 exploitations (dont 6 avec transformation fromagère) avaient déjà des projets bâtiments représentant une amélioration du stockage pour plus de la moitié des bâtiments en cause et pour 55 % des effluents produits.

Les projets d'augmentation ou création de capacités de stockage et de traitements, d'épuration et de valorisation des effluents laitiers et fromagers étant coûteux, les projets seraient certainement plus efficaces (avec études de dimensionnement préalable) et plus nombreux avec un système d'incitation financière.

Il est donc nécessaire d'ouvrir le territoire à ce type d'aide.

La présente action vise à réduire les rejets agricoles sources d'eutrophisation.

### \* Objectifs visés

→ Maîtriser les pollutions ponctuelles et diffuses en zone agricole en incitant les exploitants à améliorer leurs capacités de stockage des effluents d'élevage et en mettant en œuvre des procédés de traitements, épuration et valorisation des effluents laitiers et fromagers,

→ Préserver la qualité de l'eau.

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Diminution des pollutions diffuses et ponctuelles par amélioration des capacités de stockage des effluents d'élevage et par traitement, épuration et valorisation des effluents laitiers et fromagers,

→ Amélioration de la qualité des eaux

### \* Acteurs

#### Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Loire Bretagne, FEADER, Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme

#### Partenaires techniques

Chambre d'Agriculture 63, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne, agriculteurs, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

### \* Programme et méthodologie

→ Une réunion par an d'information des exploitants – Animation de la réunion par un prestataire.

→ Organisation de 3 journées portes ouvertes chez des exploitants ayant réalisés des travaux liés à l'amélioration des capacités de stockages et/ou à la mise en œuvre d'un procédé de traitement des eaux blanches – Encadrement des journées par un prestataire.

→ Conception, édition et diffusion d'une plaquette sur les atouts de l'amélioration des capacités de stockage et les bonnes raisons de ne pas épandre sur la neige. – Conception en interne. Les actions de formations et de sensibilisations des agriculteurs sont prévues dans le volet A2 (fiche action A2.8).

→ Etude de dimensionnement précise sur la base des diagnostics d'exploitations et travaux d'améliorations des capacités de stockages au sein des 30 exploitations concernées (les exploitations éligibles sont celles dont le siège d'exploitation est situé sur le bassin versant).

→ Etude de dimensionnement de procédé de traitement des eaux blanches (type SBR), de valorisation du lactosérum et travaux pour 10 exploitations (les exploitations éligibles sont celles dont le siège d'exploitation est situé sur le bassin versant et dans la zone AOP Saint Nectaire).

→ Limitation des sources de pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole liées à l'eutrophisation.

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
1 réunion d'information / an	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
3 journées portes ouvertes		4 000	4 000	4 000		12 000
Conception, édition et diffusion d'une plaquette		1 000				1 000
Etude de dimensionnement et travaux d'amélioration des capacités de stockage pour 30 exploitations		225 000	225 000	450 000	450 000	1 350 000
Etude de dimensionnement de procédé de traitement des eaux blanches et travaux pour 11 exploitations		40 000	60 000	60 000	60 000	220 000
<b>Total (euros HT)</b>	<b>1 000</b>	<b>271 000</b>	<b>290 000</b>	<b>515 000</b>	<b>511 000</b>	<b>1 588 000</b>

### Plan de financement prévisionnel

Type d'actions	Montant prévu	AELB		FEADER*		CG 63		Autofinancement SMVVA(S) ou agriculteur (A)	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1 réunion d'information / an	5 000	50%	2 500					50%	2 500 (S)
3 journées portes ouvertes	12 000	50%	6 000					50%	6 000 (S)
Conception, édition et diffusion plaquette	1 000	50%	500					50%	500 (S)
Etude de dimensionnement et travaux d'amélioration des capacités de stockage pour 30 exploitations	1 350 000	25 % à 30% <sup>(1)</sup>	337 500 à 405 000	25 % à 30% <sup>(1)</sup>	337 500 à 405 000			40% à 50%	540 000 à 675 000 (A) <i>(pour mémoire)</i>
Etude de dimensionnement de procédé de traitement des eaux blanches et travaux pour 11 exploitations	220 000	25 % à 30% <sup>(1)</sup>	55 000 à 66 000	25 % à 30% <sup>(1)</sup>	55 000 à 66 000			40% à 50%	88 000 à 110 000 (A) <i>(pour mémoire)</i>
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>1 588 000</b>		<b>401 500 à 480 000</b>		<b>392 500 à 471 000</b>				<b>632 500 à 794 000</b>

<sup>(1)</sup> 30% pour les jeunes agriculteurs jusqu'à 35 ans.

\* Le FEADER est potentiellement mobilisable sur les actions de communication

#### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de réunions d'information organisées	0	5
Nombre de participants	0	20
Nombre d'exploitations ayant réalisées des travaux / stockage	0	20
Nombre d'UGB maîtrisés / 1750 UGB qui en auraient besoin	0	1 000
Nombre d'exploitations ayant réalisées des travaux / gestion eaux blanches	0	9

<b>Volet A</b>	
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	<b>Action A2.2</b>

## Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires des collectivités

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon Communes
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action se déroule sur le territoire du bassin versant de la Veyre et 5 communes hors bassin versant mais raccordées au collecteur du SMVVA (Vic-le-Comte, Corent, Saint-Maurice-es-Allier, Mirefleurs, Laps).

### \* Contexte de l'action et enjeux

La phase diagnostique de l'étude de pollution des eaux par les phytosanitaires sur le bassin de la Veyre (2011) a conclu sur un risque fort de transfert des pesticides depuis les zones urbanisées : ces zones conjuguent une vulnérabilité élevée (zones imperméabilisées à fort potentiel de ruissellement et présence de réseaux d'évacuation des eaux pluviales favorisant un transfert rapide des polluants vers les eaux superficielles) et un grand nombre d'usagers : communes, particuliers, professionnels.

**Sur le réseau d'assainissement, la pollution quantifiée, lors du suivi de la qualité des eaux, est ainsi importante** : nombreuses molécules à usage variés présentant des concentrations élevées.

La présente action concerne les communes et Communautés de communes (GVAC, les Cheires).

### \* Objectifs visés

→ Réduire l'impact des traitements phytosanitaires des collectivités : supprimer les pratiques à risque, réduire l'utilisation des phytosanitaires,

→ Préserver la qualité de l'eau.

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Diminution des pollutions diffuses par amélioration des pratiques de désherbage des communes et communautés de communes

→ Amélioration de la qualité des eaux

### \* Acteurs

#### Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional Auvergne

#### Partenaires techniques

Communauté de Communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier Communauté, communes, Groupe Phyt'Eauvergne, Centre de Formation Professionnelle

### \* Descriptif de l'action et méthodologie

L'action se décline en 3 axes :

#### → Programme de communication et de formation

- **Suivi du programme d'action par les communes et les deux communautés de communes** : désignation dans chaque collectivité d'un élu et d'un responsable technique suivant la démarche, rencontres annuelles de suivi et d'échanges sur les actions réalisées, les résultats, les besoins, les difficultés...

- **Engagement des communes (et éventuellement les communautés de communes) dans la Charte Phyt'Eauvergne** : les collectivités s'engagent à réduire l'usage des pesticides (3 niveaux d'engagements : Niveau 1 - traiter mieux, Niveau 2 - traiter moins, Niveau 3 - ne plus traiter chimiquement)

- **Journée d'échange sur les « techniques préventives et alternatives et le Zéro Phyto »** : échange avec plusieurs communes du département menant une politique Zéro-Phyto ou utilisant des méthodes alternatives, discussion sur les avantages, les inconvénients et les difficultés, animation par un expert « pesticides ».

Ces journées feront appel à des experts.

- **Formations des agents communaux et intercommunaux** sur les bonnes pratiques de désherbage des espaces communaux : réglementation, diminution des doses, destination des fonds de cuves, réduction des surfaces désherbées, recours à des molécules moins polluantes et/ou à faibles dosages, utilisation de techniques alternatives (désherbage mécanique ou thermique, paillage végétal, couvre sol végétal...).

*Remarque : Ces types de formations, anciennement proposées par le CNFPT, sont en cours de réorganisation vis-à-vis du plan Ecophyto 2018 pour lequel les agents des collectivités seront incités à participer aux nouvelles formations.*

#### → **Plans de désherbage simplifiés**

Cette action ne sera pas présentée sans engagement de la commune dans la charte PhytEauvergne.

La communication mise en œuvre préalablement auprès des communes sera un moyen de réflexion et d'incitation à la réalisation de plans de désherbages communaux.

Le plan de désherbage doit permettre d'identifier les surfaces à risque sur chaque commune et d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence. Plusieurs étapes sont généralement réalisées :

- Rencontre avec les élus et les responsables techniques de chaque commune,
- Inventaire des pratiques d'entretien de la commune (produits utilisés, sécurité, gestion des effluents...),
- Identification des objectifs d'entretien sur la commune (secteurs où le désherbage est impératif, secteurs où il n'est pas nécessaire),
- Classement des zones traitées (risque très élevé, élevé, réduit) : élaboration d'une cartographie sur fond cadastral,
- Préconisations d'entretien différencié des différentes surfaces et d'amélioration des pratiques phytosanitaires s'il y a lieu,
- Restitution papier et informatique des plans de désherbage,
- Réunions de restitution,
- Suivi annuel du plan de désherbage.

Cette mesure concernera en priorité les communes les plus urbaines à l'aval de la vallée de la Veyre, les plus consommatrices de pesticides et les communes les plus motivées par la démarche (nécessité d'un engagement fort de la commune par signature de la Charte).

L'achat de matériel est la charge des collectivités.

*Remarque : Cette action concerne potentiellement toutes les communes (hors Mirefleurs en « Zéro Phyto »). Le Crest et Veyre-Monton sont déjà prises en compte dans le Contrat Territorial de l'Auzon.*

#### → **Elaboration d'un cahier des charges type pour entreprises prestataires**

Élaboration d'un modèle de cahier des charges à destination des collectivités et établissements publics du territoire faisant intervenir un prestataire pour le désherbage.

### \* **Coûts de l'opération et planification**

<b>Programmation (en euros HT)</b>						
<b>Type d'actions</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Suivi du programme d'action par les collectivités	x	x	x	x	x	<b>En interne</b>
Journées d'échanges sur les techniques préventives et alternatives et le « zéro phyto » (1/an)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	<b>5 000</b>
Plans de désherbages communaux simplifiés		15 000	20 000	15 000		<b>50 000</b>
Rédaction d'un cahier des charges type (partenariat entre les 3 établissements publics)	x	x	x			En interne
<b>Total (euros HT)</b>	<b>1 000</b>	<b>16 000</b>	<b>21 000</b>	<b>16 000</b>	<b>1 000</b>	<b>55 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63 <sup>1</sup>		CR Auvergne <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Journées d'échanges techniques préventives et alternatives et « zéro phyto » (1/an) (MO SMVVA)	5 000	50%	2 500	25%	1 250			25%	1 250
Plans de désherbages communaux simplifiés (MO communes)	50 000	30%	15 000	0 - 25%	0 à 12 500	30%	15 000	20 - 40%	10 000 à 20 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>55 000</b>		<b>17 500</b>		<b>1 250 à 13 750</b>		<b>15 000</b>		<b>11 250 à 21 250</b>

<sup>1</sup> Le Conseil Général finance les plans de désherbages communaux s'ils sont réalisés hors champs du programme pour lequel la FREDON est déjà financée.

<sup>2</sup> Le Conseil Régional finance hors bassin d'alimentation AEP et sous réserve que la réalisation de ces plans de désherbages soient réalisés en-dehors de Phyt'Eauvergne.

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	État 0	Objectifs (2016)
Taux de participation aux réunions de formation et d'information	0	17 communes 2 com. com
Nombre d'agents formés	0	20 agents
Taux de réalisation des plans de désherbage	0	13 à 16 communes
Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés dans les communes et types de molécules	450 l et 32 kg (117 kg de SA)	25 à 40% en moins
Évolution des surfaces traitées	A définir	Diminution
Évolution de la qualité de l'eau	A définir	Diminution du nombre de molécules

<b>Volet A</b>	Action A2.3
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires des gestionnaires de voiries**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Conseil Général et Communes <i>Pour mémoire au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon</i>
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'ensemble du bassin versant de la Veyre.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Des actions d'amélioration des pratiques et de réduction des usages de pesticides sont déjà engagées par les gestionnaires de voies (DIR MC, CG63, SNCF). L'action proposée consistera uniquement en un suivi des politiques en cours par le SMVVA.

**\* Objectifs visés**

- Réduire l'impact des traitements phytosanitaires des gestionnaires de voies en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires et en supprimant les pratiques à risque
- Préserver la qualité de l'eau.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Diminution des pollutions diffuses par amélioration des pratiques de désherbage
- Amélioration de la qualité des eaux

**\* Acteurs**

Communes, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Communautés de Communes

**\* Programme et méthodologie**

Cette action vise à **développer un partenariat entre les services de voirie** en exerçant un suivi des politiques en cours menées par les gestionnaires de voies (DIR, CG63) : échanges réciproques (mails, téléphone, rencontres) sur les actions menées, les évolutions constatées de la qualité d'eau, les objectifs à atteindre, etc. Le SMVVA évaluera la cohérence des actions de désherbage des routes sur le territoire.

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Suivi des politiques en cours menées par les gestionnaires de voies	x	x	x	x	x	En interne
<b>Total (euros HT)</b>						<b>0 €</b>

**\* Indicateurs d'évaluation**

Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés et type de molécules.

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.4</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Amélioration des pratiques de traitements phytosanitaires des particuliers**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Ces actions concernent l'ensemble du bassin versant de la Veyre et 5 communes hors BV raccordées au collecteur intercommunal du SMVVA : Vic-le-Comte, Corent, Saint-Maurice-es-Allier, Mirefleurs, Laps.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

La phase diagnostique de l'étude de pollution des eaux par les phytosanitaires sur le bassin de la Veyre (2011) a conclu à un risque fort de transfert des pesticides depuis les zones urbanisées : ces zones conjuguent une vulnérabilité élevée (zones imperméabilisées à fort potentiel de ruissellement et présence de réseaux d'évacuation des eaux pluviales favorisant un transfert rapide des polluants vers les eaux superficielles) et un grand nombre d'usagers : communes, particuliers, professionnels.

Sur le bassin versant, on compte environ 11 000 maisons individuelles, principalement localisées à l'aval du bassin versant. Les jardins potagers et vergers particuliers sont également bien développés, notamment le long de la Veyre en aval à partir de Saint-Amant-Tallende. D'après la bibliographie, environ la moitié des particuliers pratiquant le jardin utiliserait des produits phytosanitaires. Les pratiques sont souvent moins raisonnées et maîtrisées que celles des professionnels (agricoles, collectivités).

**\* Objectifs visés**

- Réduire l'impact des traitements phytosanitaires des particuliers en supprimant les pratiques à risque et en réduisant l'utilisation des pesticides,
- Préserver la qualité de l'eau.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Diminution des pollutions diffuses par amélioration des pratiques de désherbage des particuliers
- Amélioration de la qualité des eaux

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional Auvergne

**Partenaires techniques**

Groupe PhytEauvergne, Association des jardiniers de France, Association AquaVeyre, Gergovie Val d'Allier Communauté, Communauté des communes Les Cheires, Syndicat du Bois de l'Aumône, communes

**\* Programme et méthodologie**

L'intervention auprès des particuliers consiste essentiellement à des actions de sensibilisation au travers de plusieurs modes de communication :

- **Diffusion d'articles via les bulletins municipaux et les sites Internet des communes, des communautés de communes (GVAC, les Cheires) et du SMVVA** : rédaction d'articles thématiques présentant la démarche de réduction des produits phytosanitaires du contrat territorial (dates des réunions de sensibilisation notamment), rappelant les bonnes pratiques d'utilisation (distances aux réseaux, évacuation des fonds de cuve, destination des EVPP...) et incitant à l'utilisation de techniques alternatives.

→ **Conception et édition d'une plaquette de sensibilisation** : sensibilisation sur les bonnes pratiques : Plusieurs plaquettes existent déjà (plaquette EcoPhyto) et seront utilisées pour la conception. La plaquette sera diffusée auprès des communes du territoire d'action (et pourra être aussi jointe aux bulletins municipaux).

→ **Réalisation et distribution de panneaux pour les particuliers n'utilisant pas de pesticides** :

Panneaux du type « Pas de pub merci » pouvant être affichés à l'extérieur des jardins particuliers et permettant une sensibilisation des usagers de pesticides - action pilote en cours de mise en place par le groupe Phyt'Eauvergne sur le bassin versant de l'Auzon et qui pourra être étendue sur celui de la Veyre.

→ **Réunion d'information et de débat sur les phytosanitaires** : organisation à grande échelle de soirées/débats avec intervention d'un expert « pesticides » et/ou d'intervenants locaux et/ou d'experts nationaux développant des démarches sur le sujet (association de jardins de France, Aquaveyre par exemple). Ces interventions sont envisageables lors des forums des associations organisées sur les communes (petit stand, diffusion des plaquettes).

→ **Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs** : rencontre des jardiniers sur les jardins bords de Veyre (aval Saint-Amand-Tallende) – sensibilisation/conseil au cas par cas - distribution des plaquettes de sensibilisation – Action pouvant être prévue pendant 2 ans, à raison de 3 j /an.

→ **Communication sur la gestion des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) et Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)** : parution d'un article au sein de la lettre du tri du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA : syndicat de traitement des déchets sur le territoire de GVAC) et éventuellement sur les documents et sites du SICTOM des Couzes (collecte des déchets pour la CC Les Cheires) – Affiches d'information dans les déchetteries accessibles aux communes du bassin versant, situées sur le bassin versant (Veyre-Monton gérée par le SBA) mais aussi hors bassin versant (Montaigut-le-Blanc gérée par le SICTOM des Couzes et St-Genès- Champanelle gérée par Clermont Communauté).

*Remarque : Pour cette action, il n'est pas prévu de coût spécifique ; l'information sera effectuée par les gestionnaires des déchets dans le cadre de leur animation propre.*

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Rédaction et diffusion des articles dans les bulletins municipaux et intercommunaux, sites Internet et auprès des déchetteries locales	x	x	x	x	x	En interne
Reproduction et envoi des plaquettes EcoPhyto		12 000	x			<b>12 000</b>
Réunions d'informations et de sensibilisation en partenariat avec les associations locales	x		x	x		En interne
Reproduction et distribution des panneaux à destination des particuliers n'utilisant pas de pesticides	4 000	2 000	2 000			<b>8 000</b>
Sensibilisation des jardiniers amateurs (rencontres individuelles et sur forums d'associations)	x	x	x	x	x	En interne
Communication EVPP et PNUU auprès des déchetteries locales	x	x	x	x	x	En interne
<b>Total (euros HT)</b>	<b>4 000</b>	<b>14 000</b>	<b>2 000</b>			<b>20 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Reproduction et envoi des plaquettes EcoPhyto	12 000	50%	6 000	25 %	3 000			25 %	3 000
Reproduction et distribution des panneaux à destination des particuliers n'utilisant pas de pesticides	8 000	50%	4 000	25%	2 000			25 %	2 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>20 000</b>		<b>10 000</b>		<b>5 000</b>				<b>5 000</b>

✳ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de participants aux réunions d'information	0	100
Nombre de jardiniers amateurs rencontrés	0	80
Nombre de plaquettes Ecophyto distribuées	0	5 000
Nombre de panneaux destinés aux particuliers distribués	0	5 00
Nombre d'articles diffusés	0	10
Qualité de l'eau dans les réseaux	A définir	Amélioration (Diminution du nombre de molécules et de concentration)

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.5</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Réduction des risques depuis les exploitations agricoles situées dans les bourgs et sensibilisation spécifique aux doubles actifs et exploitants en polyculture élevage**

<b>Maîtrise d’ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l’Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne les zones urbaines sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyre et 5 communes hors bassin versant raccordées au collecteur intercommunal du SMVVA (Vic-le-Comte, Corent, Saint-Maurice-es-Allier, Mirefleurs, Laps)

**\* Contexte de l’action et enjeux**

Lors du diagnostic du bassin versant de la Veyre, des pratiques à risque au droit des exploitations agricoles situées dans les bourgs ont été identifiées (rinçage des cuves en direction des réseaux d'assainissement). Au moins 20 à 30% des exploitations de la zone d'étude seraient situées dans les bourgs et seraient donc potentiellement vulnérables. La présente action vise à réduire les pollutions ponctuelles depuis les exploitations agricoles situées dans les bourgs.

Sur le bassin versant, les pratiques de traitement et niveau d'équipement sont différents selon les types d'exploitations agricoles. Les céréaliers sont globalement bien formés et ont des pratiques raisonnées. Pour les éleveurs (polyculture-élevage), les cultures ne constituent pas les productions principales des exploitations ; le poste phytosanitaire est donc probablement moins bien géré. Les formations des exploitants sont anciennes et irrégulières et le matériel est parfois ancien et peu entretenu. Les exploitants retraités et double actifs sont a priori ceux qui ont le matériel le plus ancien et qui sont les moins bien formés (pratiques potentiellement les plus à risque).

Cette action vise également les agriculteurs doubles actifs et/ou en polyculture et élevage.

**\* Objectifs visés**

- Maîtriser la pollution agricole par les phytosanitaires en zone urbaine (bâtiments agricoles situés dans les bourgs) en supprimant les pratiques à risque
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Préserver la qualité de l'eau.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Diminution des pollutions ponctuelles par amélioration des pratiques des agriculteurs et équipement des bâtiments d'exploitation
- Amélioration de la qualité des eaux
- Diminutions qualitatives et quantitatives des molécules agricoles dans les réseaux d'assainissement

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Europe (FEADER)

**Partenaires techniques**

Conseil Général, Conseil Régional Auvergne, Groupe PhytEauvergne, Chambre d'Agriculture 63, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne, agriculteurs.

## \* Programme et méthodologie

→ Concernant les agriculteurs situés dans les bourgs

- **Sensibilisation/information de la démarche auprès des agriculteurs concernés :**

Organisation d'une réunion par commune et recensement et convocation des exploitations par le SMVVA en concertation avec les élus des communes pour faciliter la mobilisation des exploitants agricoles – Animation par un prestataire.

- **Expertises des bâtiments d'exploitation /proposition d'équipement et suivi par un prestataire :**

Diagnostic sur le stockage, la préparation, la gestion des EVPP/PPNU, les risques de pollution vers les réseaux d'assainissement (aires de lavage/remplissage potentiellement raccordées aux réseaux).

*Remarque : cette action concerne les exploitants volontaires (nombre estimé à une vingtaine).*

- **Équipement des exploitations volontaires :**

Mise en place d'équipements type biobacs, aires de lavage/remplissage, étanchéité local phyto... Ces équipements sont financés dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), donc hors Contrat Territorial Veyre.

→ Concernant les agriculteurs doubles actifs et/ou en polyculture élevage

**Communication - sensibilisation auprès des agriculteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires :**

Cette campagne de sensibilisation vise à limiter les pollutions ponctuelles (conditions de stockage, aires de remplissage/lavage, gestion des effluents et fonds de cuve...), limitation les pollutions diffuses (périodes à risques, zones non traitées (ZNT), produits...) et informer sur la réglementation.

Deux réunions de formations par an sur 3 années pour les retraités. Le SMVVA se charge du recensement des exploitations et des convocations – Animation de la réunion par un prestataire.

*Remarque : des formations sont à mettre en place en complément des formations déjà réalisées en 2009-2010 et 2011 sur le bassin versant de la Veyre dans le cadre des MAET « pesticides ».*

## \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Organisation et animation des réunions d'informations sur les 12 communes périurbaines du BV (1 réunion / commune) et bilan	1 500	1 500			x	3 000
Expertise des sièges d'exploitation et proposition d'équipements		4 000	3 000	3 000		10 000
Suivi de l'équipement des exploitations (cadre du PVE)	x	x	x	x	x	
<b>Total (euros HT)</b>	<b>1 500</b>	<b>5 500</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>		<b>13 000</b>

Plan de financement prévisionnel							
Type d'actions	Montant prévu	AELB		FEADER*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Organisation et animation des réunions (1 réunion / commune) et bilan	3 000	50%	1 500	30 %	900	20 %	600
Expertise des sièges d'exploitation et propositions	10 000	50%	5 000	30 %	3 000	20 %	2 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>13 000</b>		<b>6 500</b>		<b>3 900</b>		<b>2 600</b>

\* Le FEADER est potentiellement mobilisable sur cette action dans le cadre d'un projet global..

## \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de participants aux réunions	0	50
Nombre de diagnostics réalisés	0	20

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.6</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Communication et sensibilisation auprès de la filière agricole retraitée**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'ensemble du bassin versant de la Veyre.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Sur le bassin versant, les **pratiques de traitement et niveau d'équipement sont différents selon les types d'exploitations agricoles**. Les céréaliers sont globalement bien formés et ont des pratiques raisonnées. Pour les éleveurs (polyculture-élevage), les cultures ne constituent pas les productions principales des exploitations ; le poste phytosanitaire est donc probablement moins bien géré. Les formations des exploitants sont anciennes et irrégulières. Le matériel est parfois ancien et peu entretenu.

Les exploitants retraités et double actifs sont a priori ceux qui ont le matériel le plus ancien et qui sont les moins bien formés (pratiques potentiellement les plus à risque).

La présente action vise à améliorer les pratiques de traitements phytosanitaires des exploitants agricoles retraités (parmi les moins formés).

**\* Objectifs visés**

→ Maîtriser la pollution par les phytosanitaires en zone agricole en supprimant les pratiques à risque et en réduisant l'utilisation des phytosanitaires,

→ Préserver la qualité de l'eau.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

→ Diminution des pollutions diffuses et ponctuelles par amélioration des pratiques de traitement des agriculteurs

→ Amélioration de la qualité des eaux

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général

**Partenaires techniques**

Groupe PhytEauvergne, Chambre d'Agriculture 63, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne, agriculteurs, Conseil Régional Auvergne

**\* Programme et méthodologie**

**Communication - sensibilisation auprès des agriculteurs retraités sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires :**

→ Limitation des pollutions ponctuelles : conditions de stockage, aires de remplissage/lavage, gestion des effluents et fonds de cuve,...

→ Limitation des pollutions diffuses : périodes à risques, zones non traitées (ZNT), produits...

→ Réglementation...

Deux réunions de formations par an sur 3 années pour les retraités. Le SMVVA se charge de recenser les exploitants concernés – Animation de la réunion par un prestataire.

*Remarque : des formations sont à mettre en place en complément des formations déjà réalisées en 2009-2010 et 2011 sur le bassin versant de la Veyre dans le cadre des MAET « pesticides ».*

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2 journées de formation / sensibilisation sur 3 ans	1 000	2 000	2 000			5 000
Conseil et suivi des exploitants (notamment dans le cadre des MAET existantes)	x	x	x	x	x	0
<b>Total (euros HT)</b>	<b>1 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>			<b>5 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Formations et sensibilisation	5 000	50%	2 500	25%	1 250			25%	1 250
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>5 000</b>		<b>2 500</b>		<b>1 250</b>				<b>1 250</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de formations organisées	0	5
Nombre de participants	0	25

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.7</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

## Promotion de l'agriculture biologique sur le territoire

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Auvergne Biologique
---------------------------	---------------------

### \* Localisation

Ces actions concernent l'ensemble du bassin versant de la Veyre. Une attention particulière sera portée sur les parties médianes et aval du bassin versant.

### \* Contexte de l'action et enjeux

Dans le cadre du Contrat de rivière « vallée de la Veyre – Lac d'Aydat », les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) visant à limiter l'utilisation des pesticides (contractualisation 2008 à 2010) contenaient une mesure concernant le maintien de l'agriculture biologique en grande culture.

La promotion de l'agriculture biologique vise à renforcer la cohérence de ces actions sur la problématique de pollutions liées à l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire.

Cette action est destinée à inciter les exploitants à se convertir à l'agriculture biologique et à obtenir la certification. Elle concerne essentiellement les agriculteurs utilisant des pesticides (céréaliers, arboriculteurs, viticulteurs, maraîchers), donc principalement situés sur la zone de transition médiane et la rivière Allier.

En parallèle de cette démarche ciblée sur la filière agricole, les acteurs du territoire (restauration collective, professionnels de bouche et commerces d'alimentation ...) seront sensibilisés pour la consommation et l'utilisation des productions « Agriculture Biologique » locales.

### \* Objectifs visés

→ Maîtriser la pollution par les phytosanitaires en zone agricole en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

→ Préserver la qualité de l'eau.

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Diminution des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires d'origine agricole

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional Auvergne

#### **Partenaires techniques**

Chambre d'Agriculture 63, Association Bio 63, Groupe PhytEauvergne, Conseil Général, SMVVA

### \* Programme et méthodologie

L'intervention sera réalisée en 2 phases :

→ Une phase (Phase 1) ciblée sur les **actions de communication et sensibilisation**. Elle se fera en collaboration avec la Chambre d'agriculture 63 et Bio 63, qui interviennent actuellement sur le département pour la promotion de l'agriculture biologique (Bio63 : sensibilisation, accompagnement des agriculteurs en conversion, formations d'initiation et de perfectionnement, journées à thème, visites d'exploitation, aides aux agriculteurs biologiques via le CG63 et le Conseil régional). La première étape consistera à étudier l'opportunité de développer l'agriculture biologique sur le territoire ;

→ Une phase (Phase 2) **d'accompagnement des projets de conversions** en collaboration avec Bio 63 et la Chambre d'agriculture.

## **→ Phase 1 : Actions de communication et de sensibilisation**

### **• Programme de communication auprès des agriculteurs**

- Recensement des exploitations concernées (cultures céréalières et cultures pérennes) sur la base du fichier SMVVA (à compléter) et envoi des documents d'informations (plaquettes réalisées, fiche de conversion, fiches techniques, documents disponibles auprès des associations des promotion Bio 63, CA 63...)  
- envoi pendant 2 ans (2012 et 2013).

- Elaboration ou adaptation d'une plaquette de promotion et d'explication de l'agriculture biologique et des enjeux liés à la protection de la ressource en eau

- Envoi de courriers d'information et de documents : fiche de conversion, observatoire régional de l'agriculture biologique, invitations...

### **• Organisation de journées thématiques de sensibilisation avec visites d'exploitations**

Ces journées sont à cibler par type d'exploitation (viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures). Il s'agit de montrer aux producteurs conventionnels la faisabilité d'une conversion en bio, notamment sur le plan technique, en montrant les techniques employées, leurs avantages, les besoins... Ces journées pourront s'appuyer sur des démonstrations de matériels ou techniques spécifiques à la bio. Ces journées apporteront aussi des éléments sur la valorisation des débouchés en agriculture biologique.

### **• Programme de communication et de sensibilisation à destination des collectivités**

- Information sur l'agriculture biologique et les démarches engagées sur le territoire : communication sur les producteurs bio du territoire, organisation de réunions débats, de conférence...

- Intégration des produits biologiques locaux dans la restauration collective : accompagnement des établissements dans la mise en place de repas bio (composition des menus, sensibilisation des cuisiniers, de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves et des scolaires...)

### **• Programme de communication et de sensibilisation à destination de la population et des professionnels de bouche**

- Information sur l'agriculture biologique et les démarches engagées sur le territoire : organisation et animation de réunions et soirées débats, communication sur les producteurs bio du territoire et les réseaux de vents directes (type AMAP)...

- Incitation à la consommation de produits biologiques locaux pour la restauration privée et les épiceries et supermarchés locaux : information, aide à la mise en place de la démarche...

## **→ Phase 2 : Accompagnement des projets de conversions**

### **. Réalisation de formations « Convertir son exploitation en agriculture biologique »**

Ces formations sont d'ores et déjà organisées sur le département du Puy de Dôme par Bio 63 et la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme. Elles feront partie intégrante du parcours de sensibilisation des agriculteurs du bassin de la Veyre mais ne sont donc pas incluses dans le plan de financement de cette fiche)

### **. Appui individuel et soutien à la conversion d'exploitation en agriculture biologique (cadre des aides à la conversion et autres aides).**

Ce travail fait partie des missions de Bio 63 et de la Chambre d'agriculture qui bénéficient de financements. Cette action aura lieu mais ne fait pas l'objet de la présente demande.

## \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etude d'opportunité pour le développement de l'agriculture biologique et aide à la reconversion	x					<b>En interne</b>
Programme de communication auprès des agriculteurs	1 050	525	525			<b>2 100</b>
Journée de sensibilisation avec visite d'exploitation (4/an - 1/type de production)		2 100	2 100	2 100		<b>6 300</b>
Programme de communication à destination des collectivités		x	x	x		<b>En interne</b>
Programme de communication à destination de la population et des professionnels de bouche	1 050	1 050	1 050	1050	1050	<b>5 250</b>
Création et diffusion de plaquettes pour la promotion des produits bio du territoire		1 000				<b>1 000</b>
Accompagnement des projets de conversion	x	x	x	x	x	<b>En interne</b>
Aide à la conversion	x	x	x	x	x	<b>Pour mémoire</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>2 100</b>	<b>4 675</b>	<b>3 675</b>	<b>3 150</b>	<b>1 050</b>	<b>14 650</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63 <sup>1</sup>		CR Auvergne <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Tx	montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Aide à la reconversion								Exploitants	
Programme de communication agriculteurs	2 100	50 %	1 050		con	30 %	630	20 %	420
Journée de sensibilisation avec visite d'exploitation (4/an - 1/type de production)	6 300	50 %	3 150			30 %	1 890	20 %	1260
Programme de communication à destination de la population et des professionnels	5 250	50 %	2 625			30 %	1 575	20 %	1 050
Création et diffusion de plaquettes pour promotion des produits biologiques du territoire	1 000	50 %	500			30 %	300	20 %	200
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>14 650</b>		<b>7 325</b>		<b>convention</b>		<b>4 395</b>		<b>2 930</b>

<sup>1</sup> Le Conseil Général est sous convention avec l'association Auvergne Biologique

<sup>2</sup> Sous réserve que les actions présentées annuellement restent en complémentarité du projet régional actuellement en cours d'élaboration pour le développement de l'agriculture biologique en lien avec les enjeux de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de plaquettes diffusées sur le territoire	0	200
Nombre de conversions d'exploitations en agriculture biologique	0	10
Nombre de participants aux journées thématiques	0	25
Nombre de collectivités rencontrées	0	12
Nombre de mise en place de repas bio en restauration collective	0	6
Nombre de nouveaux professionnels (restauration, vente alimentation) proposant des produits biologiques locaux	0	10

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.8</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

**Etat des lieux de la contamination des eaux souterraines par les pesticides**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action consiste à dresser l'état des lieux de la contamination des eaux de sources par les pesticides sur les secteurs à l'aval (Val d'Allier) : Veyre Monton, Les Martres de Veyre, Corent.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Lors de la phase diagnostic, des molécules à usage strictement agricole ont été détectées dans les réseaux d'assainissement (branche de Corent, station d'épuration) alors qu'elles ne devraient pas théoriquement y transiter. Plusieurs hypothèses ont été émises et étudiées quant à l'origine et au mode de transfert de ces molécules, notamment l'infiltration d'eaux de nappe vers les réseaux. Ce phénomène n'a pas paru prépondérant au regard des concentrations mises en jeu ; il ne peut toutefois être quantifié en l'absence de données précises sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement et sur la qualité des eaux souterraines locales.

Il est donc intéressant de procéder à des analyses de la qualité des eaux souterraines pour apprécier leur niveau de contamination par les pesticides et ainsi valider des éléments du diagnostic sur la contamination des réseaux par des eaux d'infiltration. La localisation des sources pour les prélèvements sera à déterminer.

**\* Objectifs visés**

- Améliorer les connaissances en précisant le niveau de contamination des eaux d'infiltration par les pesticides dans les réseaux d'assainissement
- Déterminer l'état initial de contamination des eaux souterraines du secteur

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Connaissance de la contamination des eaux souterraines par les pesticides

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional Auvergne

**Partenaires techniques**

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Général, Phyt'Eauvergne

**\* Programme et méthodologie**

L'analyse des eaux de source se fera sur le protocole d'analyses réalisées dans le cadre de l'étude de la pollution de la Veyre par les produits phytosanitaires (phase préalable du Contrat Territorial) mais adapté aux prélèvements d'eaux de sources.

Il s'agit de réaliser une recherche de molécules agricoles qui ont été identifiées sur le secteur aval du bassin au niveau du réseau d'assainissement.

Les prélèvements seront réalisées en 2 temps, eu égard à la période d'utilisation des produits phytosanitaires : mai et juin.

Paramètres recherchés : analyse multirésidus et molécules identifiées par la liste de Phyt'Eauvergne

Sites d'études pressentis : 3 à 6 fontaines sur les communes à l'aval du bassin versant (Les martres de Veyre, Veyre Monton...).

Les données issues de ces campagnes seront restituées aux formats bruts puis analysées et mises en valeur dans un rapport. Ce document sera communiqué aux élus des communes du territoire d'action, aux partenaires institutionnels et aux partenaires financiers afin de compléter les connaissances sur la problématique de la qualité des eaux liée à l'usage des produits phytosanitaires.

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Prélèvements et analyses (2 campagnes de prélèvements par site et restitution écrite)		5 000			5 000	10 000
<b>Total (euros HT)</b>		<b>5 000</b>			<b>5 000</b>	<b>10 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Prélèvements et analyses (campagnes de prélèvements et rapport)	10 000	50%	5 000			30%	3 000	20 %	2 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>10 000</b>		<b>5 000</b>				<b>3 000</b>		<b>2 000</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de sources analysées	0	3 à 6
Nombre de campagnes de prélèvements	0	4

<b>Volet A</b>	<b>Action A2.9</b>
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	

## Sensibilisation sur la gestion des effluents et la fertilisation

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'ensemble des actions du Contrat doit être soutenu par des actions de sensibilisations adaptées à la filière agricole. L'étude bilan du Contrat de Rivière, réalisée en 2011, s'est appuyée sur les diagnostics d'exploitations - eux-mêmes réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière - pour mettre en évidence la nécessité d'améliorer la gestion des effluents d'origine agricole (d'élevage et fromagers) et les pratiques de fertilisation. Faute de place pour stocker les effluents sur plusieurs mois de la saison hivernale, l'épandage est pratiqué tout au long de l'année sans respect de la réglementation et des conditions météorologiques favorables.

### \* Objectifs visés

- Sensibilisation des agriculteurs sur la gestion des effluents
- Former les agriculteurs sur les pratiques de fertilisation raisonnée
- Maîtriser la pollution d'origine agricole sur les milieux aquatiques

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration des pratiques de gestion des effluents et de fertilisation
- Amélioration de la qualité écologique et physico-chimique de l'eau

### \* Acteurs

#### **Partenaires financiers et techniques :**

Agence de l'Eau Loire Bretagne

#### **Acteurs techniques :**

Elus du territoire, Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement, Associations locales (AMAP...), Chambre d'Agriculture, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

### \* Programme et méthodologie

L'action consiste à mettre en place des sessions de formations et de sensibilisations à destination des agriculteurs sur deux thématiques :

→ **La gestion des effluents** : à destination des exploitants d'élevage et des fabricants de fromage. Cette session permet de sensibiliser les agriculteurs aux impacts de leurs épandages d'effluents, d'étudier les solutions à apporter (gestion des stocks, aménagement de l'exploitation) et d'informer sur l'impact de ces pratiques sur les milieux aquatiques, visite d'exploitations...

→ **La pratique raisonnée de la fertilisation** : rappel des notions fondamentales (pédologie, agronomie, cycle biogéochimique des éléments fertilisants : Azote, phosphore, soufre...), information sur les techniques et pratiques d'épandage, démonstrations...

Ces formations seront assurées par un prestataire externe.

## \* Coûts de l'opération et planification

<b>Programmation (en euros HT)</b>						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Formation sur la gestion des effluents (1 session annuelle)		2 500		2 500		5 000
Formation sur la pratique raisonnée de la fertilisation (1 session annuelle)			2 500		2 500	5 000
<b>Total (euros HT)</b>		<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>10 000</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Formation sur la gestion des effluents	5 000	50%	2 500					50%	2 500
Formation sur la pratique raisonnée de la fertilisation	5 000	50%	2 500					50%	2 500
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>10 000</b>		<b>5 000</b>						<b>5 000</b>

## \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Taux de participation d'agriculteurs participants (par rapport aux nombres d'agriculteurs concernés) - GESTION DES EFFLUENTS	0	10%
Taux de participation d'agriculteurs participants (par rapport aux nombres d'agriculteurs concernés) - FERTILISATION	0	10%
Taux de changement de pratiques - GESTION DES EFFLUENTS	0	50%
Taux de changement de pratiques - FERTILISATION	0	50%

<b>Volet A</b>	
<b>A2-Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles</b>	Action A2.10

**Suivi des diagnostics d'exploitations et des contractualisations MAET (enjeux eau, fertilisation et herbe)**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'ensemble des exploitations du bassin versant de la Veyre ayant bénéficié de diagnostics dans le cadre du Contrat de Rivière (2006-2010).

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Dans le cadre du Contrat de Rivière « Vallée de la Veyre – Lac d'Aydat », 105 exploitations sur 164 du bassin versant ont bénéficié d'un diagnostic sur leurs pratiques (gestion de cuves et des effluents, amendement du sol...), les bâtiments et leurs matériels. A cette issue, certains exploitants (viticulture, polyculture élevage, maraîcher ont contractualisé des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sur l'enjeu eau (mesures herbes et phytosanitaires).

Cette action concerne le suivi des mesures engagées au cours du contrat de rivière sur le volet agricole notamment pour les problématiques issues des pratiques inadaptées de fertilisations et de traitements qui impactent la qualité des milieux aquatiques.

**\* Objectifs visés**

→ Aider à la mise en œuvre des pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Diminution des impacts des pratiques agricoles
- Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau
- Diminution de l'eutrophisation des milieux

**\* Acteurs**

**Partenaires financiers et techniques :**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63

**Acteurs techniques :**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Conseil Général 63, Conseil Régional

**\* Programme et méthodologie**

**→ Suivi des diagnostics d'exploitations (sans contractualisations) :**

Il s'agit d'apporter une aide aux agriculteurs pour mettre en œuvre les préconisations des diagnostics d'exploitations concernant le bâtiment, le matériel, la mise en place de pratiques raisonnées. La première étape consiste à renforcer le contact avec les agriculteurs concernés afin d'établir des priorités d'actions au cas par cas (bâtiments, équipements, pratiques ...).

Le SMVVA apportera une assistance pour l'élaboration des dossiers techniques et économiques et suivra la mise en œuvre des mesures telles : les conditions de stockage, la gestion des effluents, les pratiques.

Cette action est complétée par des journées de formations et d'informations destinées à sensibiliser les agriculteurs aux impacts de leurs pratiques sur les milieux aquatiques et d'intégrer des actions visant à réduire la pression agricole. Des démonstrations de matériels faciliteront le transfert de cette information.

→ **Suivi des contractualisations MAET « 3 enjeux : eau, fertilisation et enherbement » :**

L'intérêt est de suivre et d'évaluer les actions mises en place dans le cadre des MAET : nombre d'actions mises en place, évaluation des actions et de leurs impacts sur le milieu aquatique. La première étape consiste à reprendre le contact avec les agriculteurs concernés afin de connaître l'état d'avancement de mise en place des mesures.

La seconde étape consiste à élaborer un programme de suivi des actions mise en place dans le cadre des MAET : nouvelles pratiques de fertilisation, agriculture biologique, mise en place des nouvelles CIPAN, (cultures intermédiaires piège à nitrates), réalisation d'enherbement en arboriculture et viticulture et nombre de formations suivies, enquêtes et études des impacts sur le milieu, acquisition de matériel...

Si besoin, de nouvelles préconisations seront proposées au regard des actions engagées par l'exploitant.

L'ensemble des résultats de suivis sera diffusé auprès des agriculteurs.

✳ **Coûts de l'opération et planification**

<b>Programmation (en euros HT)</b>						
<b>Type d'actions</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Suivi des diagnostics des 105 exploitations (évaluation des pratiques et des matériels, enquête)		40 000	x			<b>40 000</b>
Suivi des contractualisations 85 MAET et diagnostics				25 000		<b>25 000</b>
Démonstration de matériel et de techniques (désherbage, fertilisation)	3 000	3 000	3 000	3 000		<b>12 000</b>
Suivi de l'acquisition de matériel	x	x	x	x	x	<b>En interne</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>3 000</b>	<b>43 000</b>	<b>3 000</b>	<b>28 000</b>		<b>77 000</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>							
<b>Type d'actions</b>	<b>Montant prévu</b>	<b>AELB</b>		<b>FEADER</b>		<b>Autofinancement</b>	
		<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Suivi des diagnostics d'exploitations	40 000	50%	20 000	0 - 30%	0 à 12 000	20 - 50%	8 000 à 20 000
Suivi des contrats MAET	25 000	50%	12 500	0 - 30%	0 à 7 500	20 - 50%	5 000 à 12 500
Démonstration de matériels	12 000	50%	6 000	0 - 30%	0 à 3 600	20 - 50%	2 400 à 6 000
Acquisition de matériel	Pour mémoire		Pour mémoire		Pour mémoire	Exploitant	
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>77 000</b>		<b>38 500</b>		<b>0 à 23 100</b>		<b>15 400 à 38 500</b>

✳ **Indicateurs d'évaluation**

<b>Désignation de l'indicateur</b>	<b>Etat 0</b>	<b>Objectifs (2016)</b>
Nombre de suivis de diagnostics d'exploitations	0	80
Nombre de diagnostics MAET	0	50
Nombre total de participants aux journées de démonstration	0	30
Nombre de mesures préconisées lors du suivi et réellement mises en place au cours des années du contrat (changement de pratiques, matériels...)	A définir	Augmentation
Qualité de l'eau	A définir	Amélioration

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.1</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## Restauration des berges anthropisées

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette opération concerne les communes à l'aval du bassin versant : de Tallende aux Martres de Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

Sur certains secteurs à l'aval, les berges ont été modifiées et présentent des aménagements inadaptés pour permettre un écoulement naturel de la Veyre. Les impacts sont nombreux, dont des phénomènes d'érosion, qui incitent les riverains à installer de nouvelles « protections » souvent inadaptées et illégales. Le diagnostic hydroécologique de ces berges, réalisé en 2011, a montré la détérioration morphologique du milieu tant au niveau du lit mineur que des berges en elles-mêmes.

L'action vise à rétablir les fonctionnalités naturelles de la Veyre dans un milieu urbain par des travaux de renaturation de berges.

### \* Objectifs visés

→ Améliorer les fonctionnalités hydro-morphologiques du cours d'eau

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Amélioration de la circulation hydraulique, de la qualité de l'eau et de la continuité piscicole et sédimentaire

→ Diversification des écoulements et des habitats

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

#### **→ Etape préalable à l'intervention**

La première étape consiste à déterminer précisément les points d'intervention au regard du diagnostic morphologique réalisé, en interne, en 2011. Si besoin, certains aménagements feront l'objet d'une étude de faisabilité technique avec une évaluation de l'impact hydro-géomorphologique (modélisation hydraulique par exemple) du nouvel aménagement sur le milieu.

#### **→ Travaux de renaturation de berges**

Les actions consisteront à redonner un aspect plus naturel des berges en retirant les aménagements anthropiques inconvenables réalisés avec des matériaux inadaptés (pneus, tôles et divers déchets ménagers) :

- mise à nue des berges : suppression des aménagements anthropiques,
- profilage de la berge : création d'un talus en pente douce si possible, apport de terre végétale,
- stabilisation de la nouvelle berge par un géotextile et des pieux. Les techniques de génie végétal (fascines, tressages, pieux vivants) seront utilisées préférentiellement pour le maintien de pieds de berge dans les zones où il n'y a pas de problèmes morphologiques forts (incision du lit mineur),

- plantation d'une ripisylve avec des essences arborescentes (aulne, frêne) et arbustives (saules, cornouiller) et plantations d'hélophytes (joncs, laiches, phragmites),
- Création de petits dispositifs visant à améliorer l'écoulement tout en dissipant l'énergie de l'eau (petits blocs, épis végétaux...) et favorisant la création d'habitats (peigne par exemple).

Dans le cas de réticence des propriétaires riverains concernés par des aménagements de protection de berges inappropriés au milieu, le SMVVA sollicitera les maires des communes et les services de la police de l'eau, pour faire appliquer le code de l'environnement et réengager la médiation.

### ✖ Coût de l'action et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Renaturation des berges - tronçon V20 (5 sites : 90 mL)		36 000				36 000
Renaturation des berges - tronçon V19 (2 sites : 15 mL)			6 000			6 000
Renaturation des berges - tronçon V18 (18 sites : 428 mL)				171 200		171 200
Renaturation des berges - tronçon V14 (2 sites : 42 mL)					16 800	16 800
<b>Total (euros HT)</b> <b>(27 sites : 575 mètres linéaires)</b>		<b>36 000</b>	<b>6 000</b>	<b>171 200</b>	<b>16 800</b>	<b>230 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>1</sup>		CG 63*		CR Auvergne*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de berges anthropisées V20	36 000	30%	10 800	0 - 25 %	0 à 9 000	0 - 30 %	0 à 10 800	20 - 25 %	7 200 à 9 000
Restauration de berges anthropisées V19	6 000	30%	1 800	0 - 25 %	0 à 12 500	0 - 30 %	0 à 1 800	20 - 25 %	1 200 à 12 500
Restauration de berges anthropisées V18	171 200	30%	51 360	0 - 25 %	0 à 42 800	0 - 30 %	0 à 51 360	20 - 25 %	34 240 à 42 800
Restauration de berges anthropisées V14	16 800	30%	5 040	0 - 25 %	0 à 4 200	0 - 30 %	0 à 5 040	20 - 25 %	3 360 à 4 200
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>230 000</b>		<b>69 000</b>		<b>0 à 57 500</b>		<b>0 à 69 000</b>		<b>46 000 à 57 500</b>

<sup>1</sup> L'AELB étudiera les sites à renaturer au cas par cas et financera à hauteur de 30% si les critères d'éligibilités sont respectés.

\* La répartition de financement entre le Conseil Général et le Conseil Régional sera traitée annuellement au regard des critères d'éligibilités qui leurs sont propres pour l'action concernée.

### ✖ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Linéaire de « berges anthropisées » renaturées	0	575 mètres linéaires

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.2</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## Restauration des linéaires principaux et des affluents

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble des communes du bassin versant sur les tronçons de cours d'eau n'ayant pas fait l'objet d'interventions au cours du Contrat de Rivière (2006-2010).

### \* Contexte de l'action et enjeux

Les linéaires n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration au cours du contrat de rivière présentent des détériorations ou certains dysfonctionnements au niveau des berges, de la ripisylve et de l'hydraulique. Les diagnostics hydro-écologiques des affluents ont été réalisés en interne entre 2010 et 2012 ont montré des problématiques morphologiques (incision du lit mineur, affouillement, perte de mécanique hydraulique) sur la plupart des tronçons. Les affluents retenus sont ceux dont la qualité globale est médiocre, voire passable, déterminée à partir de paramètres écologiques, morphologiques et physiques.

L'objectif est de maintenir le bon état écologique de la masse d'eau (classement DCE), tant au niveau des berges, du lit mineur et de la ripisylve.

### \* Objectifs visés

→ Améliorer la qualité écologique et morphologique des cours d'eau

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Amélioration de la circulation hydraulique, de la qualité de l'eau et de la continuité piscicole et sédimentaire

→ Diversification des écoulements et des habitats

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

La restauration consiste à une intervention sur le lit et sur les berges des linéaires de cours d'eau dégradés n'ayant jamais ou pas eu d'interventions au cours du Contrat de Rivière.

Cette action concerne la Veyre et la Monne ainsi que leurs affluents principaux : la Ribeyre, le Taux, la Védrine et le Phialeix. La concertation auprès des riverains consistera à sensibiliser sur les devoirs, notamment en terme d'entretien des berges et des droits liés aux aménagements de protection ou de prises d'eau.

#### **→ Phase préalable à l'intervention**

La première étape consiste à déterminer précisément les interventions prioritaires sur les berges et les lits mineurs à partir d'une prospective de terrain organisée en fonction de la programmation du contrat. L'animateur et le technicien de rivière établiront les techniques à mettre en œuvre pour intervenir sur le milieu en prenant en compte les usages éventuels (abreuvements, irrigations...) identifiés lors de la concertation. Il s'agit ensuite d'effectuer les travaux de restauration : traitement de la ripisylve, gestion des embâcles,

aménagements d'abreuvoirs, mise en défens des berges par la mise en place de clôture limitant l'impact du piétinement par les bovins sur le milieu, plantations.

#### → **Restauration de la ripisylve**

L'intervention consiste à remettre en état la végétation (arbres et arbustes) présente sur les berges des cours d'eau d'une manière douce et sélective. Le traitement (débranchage, coupe, recépage,...) sera fait tout en conservant différentes espèces, différentes classes d'âge,... Au passage, la végétation inadaptée sera éliminée. (peupliers de culture, résineux, espèces invasives,...). La coupe à blanc et le dessouchage sont proscrits.



#### → **Gestion des embâcles**

Il est nécessaire de retirer le bois mort accumulé en amas lorsqu'il est gênant pour le libre écoulement des eaux notamment sur les secteurs aval urbanisés afin de limiter les risques vis-à-vis des inondations. Au contraire, certains petits embâcles dans les secteurs amont « sans enjeu » seront volontairement conservés afin de diversifier les écoulements et de créer des abris piscicoles naturels.



#### → **Aménagements d'abreuvoirs**

La création de zones d'abreuvements précises vis-à-vis du cours d'eau limite l'impact du piétinement par les animaux, notamment bovins, sur le milieu. Les problèmes liés à l'abreuvement direct aux cours d'eau sont : les déjections directes donc la qualité de l'eau, la mise en suspension de sédiments, le colmatage et la perturbation des frayères,... Plusieurs solutions existent mais la plus adaptée le bassin versant de la Veyre semble être la descente empierrée. D'autres systèmes peuvent aussi être installés si nécessaire (pompes à museaux par exemple).



#### → **Mise en défens des berges**

Il s'agit de clôturer les berges en recul par rapport aux berges des cours d'eau afin de limiter l'impact des animaux, notamment bovins, sur les berges : .érosion latérale accélérée, destruction de la régénération végétative naturelle par broutage ou piétinement des nouveaux plants d'arbres,...



#### → Aménagements de franchissement

Les ouvrages de franchissement sont souvent inadaptés et problématiques par rapport à la continuité écologique. Il convient de les remplacer par des ouvrages laissant le libre écoulement des eaux et la circulation piscicole et aussi en permettant le maintien en état du lit (pontons bois non carrossables, passage à gué stabilisé,...).



#### → Plantations

La ripisylve est primordiale pour un équilibre du milieu. L'objectif est de recoloniser les berges par des essences adaptées en bordure de cours d'eau (aulnes, saules, noisetiers, frênes, chênes,...) par plantations et bouturages.



#### → Restauration de berges (génie végétal)

Il s'agit de stabiliser les berges en aménageant les zones d'érosion de berges problématiques à l'aide de méthode douce. Les techniques végétales utilisées sont le bouturage, la fascine, le tressage, les lits de plants et de plançons,... Pour ces aménagements, l'essence utilisée est le saule ou bien des hélrophytes.



→ **Résineux**

La plantation de résineux sur les berges de cours d'eau est problématique. L'enrésinement des berges provoque des instabilités de berges ainsi que des modifications de la qualité de l'eau. Il s'agit d'éliminer ces plantations inadaptées sur une largeur minimum de 5 m afin de laisser reprendre spontanément une végétation adaptée.



× Coût de l'action et planification

**Programmation (euros HT)**

2013

Travaux	mL c.e.	mL clôtures	Nbre abreuv.	Nbre Emb.	Nbre Franch.	Nbre GV	Nbre amg.	Prix total HT (€)
<b>La Monne M9+M10</b>								
Restauration de la ripisylve	5000							17 000
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>17 000</b>
<b>Le Phialeix</b>								
Abreuvoirs			7					6 000
Mise en défens de berges		2 600						18 200
Aménagements de franchissement					4			3 500
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>27 700</b>
<b>La Monne M5+M6+M7</b>								
Embâcles				10				8 000
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>8 000</b>
<b>La Monne M5</b>								
Restauration de la ripisylve	7000							25 000
Abreuvoirs			5					3 000
Mise en défens de berges		2500						17 500
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>45 500</b>
<b>La Veyre V20</b>								
Restauration de la ripisylve	2000							6 000
Abreuvoirs			3					1 800
Mise en défens de berges		200						1 500
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>9 300</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>14 000</b>	<b>5 300</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107 500</b>

2014

Travaux	mL c.e.	mL clôtures	Nbre abreuv.	Nbre Emb.	Nbre Franch.	Nbre GV	Nbre amg.	Prix total HT (€)
<b>La Ribeyre T2+T3</b>								
Restauration de la ripisylve	650							6 500
Génie végétal						1		200
Abreuvoirs			3					1 800
Mise en défens de berges		1 770						12 500
Aménagements de franchissement					3			11 000
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>32 000</b>
<b>La Ribeyre T1</b>								
Restauration de la ripisylve	1 520							15 000
Aménagement hydraulique							3	1 000
Génie végétal						1		1 100
Abreuvoirs			6					3 600
Mise en défens de berges		1 620						11 400
Aménagements de franchissement					1			800
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>32 900</b>
<b>La Monne M7+M8+M9</b>								
Restauration de la ripisylve	9000							27 000
Abreuvoirs			5					2 500
Mise en défens de berges		1500						10 500
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>40 000</b>
<b>La Monne M9+M10+M11</b>								
Embâcles				7				7000
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>7 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 170</b>	<b>4 890</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>111 900</b>

2015

Travaux	mL c.e.	mL clôtures	Nbre abreuv.	Nbre Emb.	Nbre Franch.	Nbre GV	Nbre amg.	Prix total HT (€)
<b>Le Taux</b>								
Restauration de la ripisylve	600							10 000
Embâcles				10				5 000
Génie végétal						1		30 000
Aménagements de franchissement					2			10 000
Abreuvoirs			3					1 800
Mise en défens de berges		760						5 400
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>62 200</b>
<b>La Védrière</b>								
Résineux	5 750							42 500
Aménagements de franchissement					4			4 500
<b>Sous-total (€ HT)</b>								<b>47 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>6 350</b>	<b>760</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>109 200</b>
<b>Totaux (sur 5 ans)</b>	<b>31 520</b>	<b>10 950</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>328 600</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>1</sup>		CG 63		CR Auvergne <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration 2013	107 500	30 - 40%	32 250 à 43 000	0 - 25%	0 à 26 875	0 à 30%	0 à 32 250	20 - 25%	21 500 à 26 875
Restauration 2014	111 900	30 - 40%	33 570 à 44 760	0 - 25%	0 à 27 975	0 à 30%	0 à 33 570	20 - 25%	22 380 à 27 975
Restauration 2015	109 200	30 - 40%	32 760 à 43 680	0 - 25%	0 à 27 300	0 à 30%	0 à 32 760	20 - 25%	21 840 à 27 300
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>328 600</b>		<b>98 580 à 131 440</b>		<b>0 à 82 150</b>		<b>0 à 98 580</b>		<b>65 720 à 82 150</b>

1 Les communes en tête de bassin versant (Aydat, Saulzet Le Froid, Cournols, Olloix et Le Vernet Sainte Marguerite) bénéficieront d'une bonification de 10%.

2 Le Conseil Régional ciblera en priorité les travaux milieux et non les investissements favorisant les agriculteurs.

### ✕ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Linéaire de cours d'eau restaurés (végétation)	0	31 520 mètres de cours d'eau
Linéaire de berges en résineux traité	0	5 750 mètres de cours d'eau
Nombre d'abreuvoirs aménagés	0	32
Linéaire de berges mises en défens	0	10 950 mètres linéaires
Nombre d'ouvrages de franchissements aménagés	0	14
Nombre de sites restaurés en génie végétal	0	3
Nombre d'aménagements hydrauliques (épis...)	0	3

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.3</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## Restauration morphologique

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne les cours d'eau en tête du bassin versant de la Veyre sur les communes de Saulzet Le Froid et Aydat. Il s'agit de continuer les travaux de morphologie débutés au cours du Contrat de Rivière (2006-2010). Exemple du reméandrage de la Veyre (1 000 ml de berges réhabilités en 2011).

### \* Contexte de l'action et enjeux

Dans les années 1960, le remembrement agricole a modifié l'hydrographie de certains tronçons. Les cours d'eau ont été recalibrés et déplacés ce qui a généré de multiples dysfonctionnements au niveau des berges, de la ripisylve, de l'hydraulique et de la gestion piscicole.

L'objectif est de retrouver un fonctionnement hydro-écologique naturel.

### \* Objectifs visés

→ Améliorer la qualité écologique et morphologique du cours d'eau

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Amélioration de la circulation hydraulique, de la qualité de l'eau et de la continuité piscicole et sédimentaire

→ Frein aux écoulements des débits de crues

→ Reconnexion de zones humides

→ Diversification des écoulements et des habitats

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

#### **→ Phase préalable de médiation**

Il s'agit, avec l'accord des propriétaires riverains concernés, de retrouver et de faire repasser les cours d'eau dans leur ancien lit. Cette action est indispensable pour retrouver un bon fonctionnement et une bonne dynamique naturelle des cours d'eau et de leur environnement.

Sur les secteurs où les méandres sont encore visibles des travaux de reméandrage pourront être entrepris. Sur les secteurs les plus impactés par des aménagements anthropiques seuls des travaux de renaturation par le biais d'aménagements variés dans le lit seront mis en place.

#### **→ Travaux et aménagements**

Les travaux se dérouleront chronologiquement comme suit :

- la détermination des points d'intervention et des techniques à mettre en œuvre,
- la finalisation du projet par une étude de modélisation hydraulique et sédimentaire avec un maître d'œuvre ou une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la concertation avec les propriétaires riverains en partenariat avec les élus de la commune,

- le reprofilage des berges avec renaturation (plantations, génie végétal, etc.),
- la mise en place d'aménagements connexes si nécessaire (épis, abreuvoirs, mise en défens...).

### \* Coût de l'action et planification

#### Programmation (euros HT)

2014

<i>Renaturation N2 aval (500 mce = 1 000 ml de berges)</i>				
	Quantité	Unité	Coût unitaire (€ HT)	Coût prév. (€ HT)
Terrassement => reprofilage berges	1 500	m3	6	9 000 €
Aménagements bois (Epis + banquettes)	500	u	30	15 000 €
Abreuvoirs	2	u	600	1 200 €
Ponton carrossable (remplacement buse)	2	u	8 000	16 000 €
Clôtures	500	ml	7	3 500 €
Plantations paillage + protection	500	u	9	4 500 €
Boutures	300	u	1	300 €
Génie Végétal	50	ml	100	5 000 €
<b>Total N2 (€ HT)</b>				<b>54 500 €</b>

2015

<i>Renaturation N1 amont (1 800 mce = 3 600 ml de berges)</i>				
	Quantité	Unité	Coût unitaire (€ HT)	Coût prév. (€ HT)
Terrassement => reprofilage de berges	5 500	m3	6	33 000 €
Abreuvoirs	6	u	600	3 600 €
Pontons bétail	3	u	2 000	6 000 €
Clôtures	3 600	ml	7	25 200 €
Plantations paillage + protection	1 800	u	9	16 200 €
Boutures	1 500	u	1	1 500 €
Génie Végétal	100	ml	100	10 000 €
<b>Total N1 (€ HT)</b>				<b>95 500 €</b>

2016

<i>Reméandrage V1 / N3 / L2 (2 350 mce = 4 700 ml de berges)</i>				
	Quantité	Unité	Coût unitaire (€ HT)	Coût prév. (€ HT)
Etude	1	u	20 000	20 000 €
Installation / Repli chantier / Piquetage	1	u	6 000	6 000 €
Terrassement	4 000	m3	6	24 000 €
Abreuvoirs	5	u	600	3 000 €
Aménagements franchissables sur chemin	6	u	10 000	60 000 €
Clôtures	2 500	ml	7	17 500 €
Plantations paillage + protection	2 350	u	9	21 150 €
Boutures	2 350	u	1	2 350 €
<b>Total V1+N3+L2 (€ HT)</b>				<b>154 000 €</b>

### Synthèse

Type d'actions	Tronçons	Linéaire (mce) Avant travaux	Coût prév. (€ HT)
Reméandrage (méandres visibles)	V1	1 600	<b>154 000 €</b>
	N3	250	
	L2	500	
Renaturation	N2 aval	500	<b>54 500 €</b>
	N1 amont	1 800	<b>95 500 €</b>
<b>Totaux</b>		<b>4 650</b>	<b>304 000 €</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>1</sup>		CG 63		CR Auvergne <sup>2</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de faisabilité Reméandrage	20 000	50%	10 000	25%	5 000	0 - 30%	0 à 6 000	20 - 25%	4 000 à 5 000
Reméandrage V1-N3-L2	134 000	40%	53 600	25%	33 500	0 - 30%	0 à 40 200	20 - 25%	26 800 à 33 500
Renaturation N2 aval	54 500	40%	21 800	25%	13 625	0 - 30%	0 à 16 350	20 - 25%	10 900 à 13 625
Renaturation N1 amont	95 500	40%	38 200	25%	23 875	0 - 30%	0 à 28 650	20 - 25%	19 100 à 23 875
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>304 000</b>		<b>123 600</b>		<b>76 000</b>		<b>0 à 91 200</b>		<b>60 800 à 76 000</b>

<sup>1</sup>L'AELB finance à hauteur de 40% les travaux sur les cours d'eau en tête de bassin versant (Aydat, Saulzet Le Froid, Le Vernet Sainte Marguerite, Cournols, Olloix)

<sup>2</sup>Les fonds européens seront potentiellement mobilisables sur ce type d'action.

### × Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Linéaire de cours d'eau restauré	0	4 650 ml
Nombre d'abreuvoirs aménagés	0	13
Nombre d'aménagements franchissables	0	11
Linéaire de mise en défens	0	6 600 ml
Linéaire de génie végétal	0	150 ml

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.4</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## Entretien des linéaires principaux

<b>Maîtrise d’ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l’Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette opération concerne l’ensemble des communes du bassin versant sur les cours d’eaux ayant fait l’objet d’interventions au cours du Contrat de Rivière (2006-2010).

### \* Contexte de l’action et enjeux

Parmi les linéaires ayant fait l’objet de travaux en cours du contrat de rivière, certains nécessitent de nouvelles interventions. Ces actions sont nécessaires afin d’augmenter, soit l’impact des travaux déjà réalisés, soit d’améliorer la gestion hydraulique et piscicole des cours d’eau.

Il s’agit donc d’une seconde intervention visant à maintenir la qualité des travaux réalisés avec discernement.

### \* Objectifs visés

→ Améliorer la qualité écologique et morphologique du cours d’eau

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Amélioration de la circulation hydraulique, de la qualité de l’eau et de la continuité piscicole et sédimentaire

→ Diversification des écoulements et des habitats

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l’Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l’Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l’Environnement, l’Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

#### **→ Phase préalable de médiation**

La médiation auprès des riverains consistera à rappeler leurs droits et leurs devoirs en matière d’entretien et aussi en matière d’aménagements de berges. Le technicien incitera les riverains à entretenir eux-mêmes leurs ripisylves par la suite.

#### **→ Travaux**

L’entretien concerne les linéaires principaux de la Veyre, la Monne, le Labadeau, la Narse qui ont été restaurés lors du contrat de rivière (2006-2010) mais qui nécessitent un entretien régulier notamment sur :

- la ripisylve : traitement des arbres penchés ou en mauvais état sanitaire, bouturage/plantation avec des espèces variées et adaptées pour recréer une ripisylve (aulnes, saules, frênes, érables...)
- le lit mineur : suppression des encombrants anthropiques dans le lit mineur.

× Coût de l'action et planification

**Programmation (euros HT)**

2013

Actions	Cours d'eau	Tronçons	Linéaire de berges (m)	Nombre Plantations	Coût
Végétation	Narse	N1-N2	10 900		38 100 €
	Labadeau	L1-L2			
	Veyre	V1-V14-V15			
	Monne	M11			
Plantations	Narse	N1-N2		98	900 €
	Labadeau	L1-L2			
	Veyre	V1-V14-V15			
	Monne	M11			
<b>Totaux</b>			<b>10 900</b>	<b>98</b>	<b>39 000 €</b>

2014

Actions	Cours d'eau	Tronçons	Linéaire de berges (m)	Nombre Plantations	Coût
Végétation	Veyre	V3-V4-V5-V16-V17-V18	7 250		25 500 €
	Monne	M2-M3-M4			
Plantations	Veyre	V3-V4-V5-V16-V17-V18		170	1 500 €
	Monne	M2-M3-M4			
<b>Totaux</b>			<b>7 250</b>	<b>170</b>	<b>27 000 €</b>

2015

Actions	Cours d'eau	Tronçons	Linéaire de berges (m)	Nombre Plantations	Coût
Végétation	Veyre	V18-V19-V20	8 500		29 300 €
	Monne	M4-M5			
Plantations	Veyre	V18-V19-V20		75	700 €
	Monne	M4-M5			
<b>Totaux</b>			<b>8 500</b>	<b>75</b>	<b>30 000 €</b>

<b>Totaux sur 5 ans</b>			<b>26 650</b>	<b>343</b>	<b>96 000 €</b>
-------------------------	--	--	---------------	------------	-----------------

**Plan de financement prévisionnel**

Type d'actions	Montant prévu	AELB*		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Entretien 2013	39 000	30 - 40%	11 700 à 15 600	25%	9 750			35 - 45%	13 650 à 17 550
Entretien 2014	27 000	30 - 40%	8 100 à 10 800	25%	6 750			35 - 45%	9 450 à 12 150
Entretien 2015	30 000	30 - 40%	9 000 à 12 000	25%	7 500			35 - 45%	10 500 à 13 500
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>96 000</b>		<b>28 800 à 38 400</b>		<b>24 800</b>				<b>33 600 à 43 200</b>

\*L'AELB finance à hauteur de 30% les actions d'entretien et jusqu'à 40% sur les communes en tête de bassin versant (Aydat, saulzet Le Froid, Cournols, Le Vernet Sainte Marguerite, Olloix). Les assiettes éligibles seront plafonnées.

× Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Linéaire de berges entretenues	0	26 650 ml
Nombre de plantations en sol	0	343

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.5</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

<b>Entretien de la zone humide du lac d'Aydat</b>
---

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'entretien de la zone humide recréé à l'entrée de la Veyre dans le Lac d'Aydat sur la commune d'Aydat.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Dans le cadre du contrat de rivière, le SMVVA a aménagé une zone humide à l'amont immédiat du lac d'Aydat principalement afin de limiter les intrants de nutriments notamment les apports en phosphore, paramètre responsable en partie, de l'eutrophisation du lac. Des bassins de sédimentations sont présents pour piéger le phosphore présent dans les sédiments. A la suite de ces bassins, la zone humide permettra de consommer le phosphore dissous grâce à la végétation présente (phyto-remédiation).

L'objectif secondaire de cet aménagement est de favoriser la présence de biodiversité en préservant et en diversifiant les écosystèmes aquatiques et humides à l'amont du territoire.

**\* Objectifs visés**

- Ralentir et limiter l'eutrophisation future du lac d'Aydat
- Assurer l'efficacité et la pérennité de l'aménagement
- Assurer le développement d'une zone de biodiversité (pôle environnemental d'Aydat)

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Amélioration de la qualité physico-chimique des eaux du lac d'Aydat
- Création et diversification de nouveaux habitats (faune, flore)

**\* Acteurs**

**Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

**Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement

**\* Programme et méthodologie**

L'action concerne la zone humide en elle-même et les aménagements de valorisation du site (pontons, observatoires, zone enherbée) :

→ **Elaboration d'un plan de gestion du site** : entre la communauté de communes (propriétaire des terrains de la zone humide), le SMVVA (propriétaire des bassins de sédimentation) et la commune d'Aydat. Ce plan de gestion répartira les responsabilités de chaque collectivité pour l'entretien du site et précisera : rythme d'intervention, période d'intervention, critères déclanchant l'intervention. Il sera complété, si besoin, par un plan de lutte contre les espèces faunistiques indésirables (type ragondins).

→ **Travaux d'entretien d'exploitation** qui s'articulent autour de plusieurs tâches :

L'entretien sera à adapter selon le milieu à venir. Des suivis faunistiques et floristiques seraient souhaitables afin d'identifier des besoins de gestion.

Après l'état des lieux de l'existant et l'identification des besoins, il pourra s'agir d'effectuer le type d'actions suivantes :

- maintien ou interventions d'éclaircissement dans les saulaies et dans les zones arborées,
- faucarder une éventuelle phragmitaie,
- dégagement des chenaux, frayères et mares de plantes trop invasives et re-creusement léger pour éviter leur comblement.

Dans l'entretien courant de la zone humide s'ajoutera le curage et l'épandage des matières sédimentées dans les bassins de sédimentation en fonction du remplissage (à préciser avec les années) :

- réalisation d'un plan d'épandage
- curage du bassin N°1 tous les 2 ans,
- curage du bassin N°2 tous les 4 ans.

### ✖ Coût de l'action et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Entretien de la végétation et de la zone humide			3 000		3 000	6 000
Plan d'épandage (dont analyses de l'eau et des sédiments des bassins)			9 000		6 000	15 000
Curage bassin N°1			6 000		6 000	12 000
Curage bassin N°2					17 000	17 000
<b>Total (euros HT)</b>			<b>18 000</b>		<b>32 000</b>	<b>50 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Entretien de la végétation	6 000	40%	2 400	25%	1 500			35%	2 100
Plans d'épandage (dont analyses)	15 000	50%	7 500	25%*	2 250			35%	5 250
Curage bassin N°1	12 000	30%	3 600					70%	8 400
Curage bassin N°2	17 000	30%	5 100					70%	11 900
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>50 000</b>		<b>18 600</b>		<b>3 750</b>				<b>27 650</b>

\* Le Conseil Général finance uniquement la première campagne d'épandage et d'analyses.

### ✖ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Qualité des sédiments (teneur en phosphore) piégés	A définir en 2014	Analyses et suivi des matières exportées
Qualité d'eau (entrée / sortie ZH)	A définir	Amélioration
Biodiversité (faune/flore) sur la zone humide	A définir	Amélioration / Reproduction

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.6</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## **Etudes sur le lac de La Cassière et son bassin d'alimentation**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### **\* Localisation**

Cette action concerne le lac de La Cassière et son bassin d'alimentation situé sur la commune d'Aydat.

### **\* Contexte de l'action et enjeux**

L'étude bilan du Contrat de Rivière a mis en évidence une eutrophisation du lac et une baisse de la biodiversité au niveau des berges, toutes sur le domaine privé. Les activités anthropiques semblent être la source de ces dysfonctionnements : présence de route avec déversement des eaux de ruissellement dans le lac, assainissement des eaux usées mal connu, mauvais entretien des berges. Ces mauvaises pratiques accentuent l'apport de particules fines, peut-être elles-mêmes chargées en effluents ou molécules impactant l'état écologique.

### **\* Objectifs visés**

- Etat des lieux et préconisations d'intervention sur l'écosystème du lac de La Cassière et de son bassin d'alimentation
- Préserver et diversifier les écosystèmes aquatiques et humides

### **\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes (aquatiques et semi-aquatiques)
- Diminution des apports de sédiments chargés en micropolluant
- Diminution de l'eutrophisation des abords du lac

### **\* Acteurs**

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des territoires, Sociétés et associations de pêche, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement, propriétaires riverains

### **\* Programme et méthodologie**

Cette action se décline en deux volets chronologiques :

→ **L'état des lieux** du lac de La Cassière basé sur :

- un diagnostic morphologique des berges réalisé par l'ONEMA en 2011 ;
- un diagnostic écologique (écosystème et analyse de l'écotone, développement des macrophytes...) ;
- un diagnostic sociologique d'usages (occupation du sol, usages et activités socio-économiques) ;
- la synthèse des données scientifiques (Agence de l'Eau, ONEMA, Université d'Auvergne...) sur le fonctionnement hydrologique du bassin d'alimentation ;
- l'étude des pressions anthropiques : déversement de substances polluantes, dysfonctionnements d'assainissements (rejets directes ou infiltrations), l'activité pêche ;
- les données de qualité d'eau de l'AELB recueillies dans le cadre des suivis de masses d'eaux classées au titre de la DCE.

L'ensemble des pressions recensées sur le milieu fera l'objet d'interventions visant à atteindre une bonne qualité de l'eau en supprimant, voire en réduisant, les paramètres responsables de l'état actuel.

→ **Recherche de préconisations pour intervenir sur le milieu** : phytoremédiation (plantations de saules) en sortie des déversoirs d'orage, plantations de petites haies sur le bassin d'alimentation visant à réduire les apports en matériaux responsables du comblement et de la pollution particulaire (ruissellement intense et transport de sables), réflexion sur les documents d'urbanisme (PLU) et le suivi de la réglementation.

Pour mémoire, le SMVVA est engagé dans le suivi de la mise en place du Crapauduc du lac de La Cassière.

### ✖ Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etat des lieux, diagnostics et élaboration du programme d'actions	35 000					35 000
Travaux sur le milieu aquatique						A définir
<b>Total (euros HT)</b>	<b>35 000</b>					<b>35 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63*		CR Auvergne*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etat des lieux, diagnostics et préconisations	35 000	50%	17 500	0 à 25 %	0 à 8 750	0 à 30 %	0 à 10 500	20 à 25%	7 000 à 8 750
Travaux sur le milieu aquatique	A définir	A définir		A définir		A définir		A définir	
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>35 000</b>		<b>17 500</b>		<b>0 à 8 750</b>		<b>0 à 10 500</b>		<b>7 000 à 8 750</b>

\* La répartition de financement entre le Conseil Général et le Conseil Régional sera traitée annuellement au regard des critères d'éligibilités qui leurs sont propres pour l'action concernée.

### ✖ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Diagnostic écologique	0	1
Diagnostic sociologique	0	1
Etude des pressions anthropiques	0	1

<b>Volet B</b>	<b>Action B1.7</b>
<b>B1-Restauration et valorisation des milieux</b>	

## Préservation des zones humides

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble des zones humides du bassin versant.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'étude bilan du Contrat de Rivière a mis en évidence une méconnaissance sur le rôle et la gestion des zones humides aux abords des cours d'eau. A l'échelle du bassin, les zones humides jouent un rôle sur plusieurs facteurs : le maintien du réseau hydrographique avec la régulation des débits, la filtration des eaux de ruissellement vers la rivière, l'enrichissement de la biodiversité, zone de réserve biologique...

Situées sur le domaine privé, il est nécessaire d'approfondir les connaissances sur ces milieux sensibles afin de sensibiliser les propriétaires pour une meilleure gestion et de communiquer sur l'intérêt de préserver et d'améliorer le fonctionnement de ces écosystèmes aquatiques.

### \* Objectifs visés

- Améliorer les connaissances sur la gestion et le rôle des zones humides de bassin versant
- Agir sur la préservation et la réhabilitation du fonctionnement naturel des zones humides
- Supprimer les mauvaises pratiques de gestion des zones humides
- Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" - Sensibilisation des propriétaires

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes
- Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau
- Diminution de l'eutrophisation des milieux
- Régulation des débits
- Diversification des écoulements et des habitats

### \* Acteurs

#### **Partenaires techniques et financiers**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Conseil Régional

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Direction Départementale des Territoires, Communauté de Communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier Communauté, propriétaires, EPL (SAGE Allier aval)

### \* Programme et méthodologie

Cette action représente l'étape suivante du recensement des zones humides réalisé dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE. L'objectif est de travailler à l'échelle de la parcelle et d'adapter une gestion propre à la zone humide étudiée.

Il convient de recenser et réaliser un diagnostic précis des zones humides avant d'engager l'action auprès des propriétaires concernés. L'action se décline comme suit :

- **Inventaire et cartographie des zones humides** : prospectives de terrain pour l'identification des zones humides et cartographie ;
- **Contact et sensibilisation des propriétaires** : cette action sera réalisée en partenariat avec un prestataire externe au SMVVA par l'envoi d'un courrier et la rencontre du propriétaire sur le terrain ;

→ **Diagnostic et caractérisation des zones humides** : surface, espèces faunistiques et floristiques présentes, fonctionnement hydrologique, typologie et importance, préconisations de gestion ou de travaux ;

→ **Préconisation pour la gestion de la zone humide** : travaux de mise en défens, de restauration ou de réhabilitation des zones humides (si besoin, au cas par cas) : d'après les préconisations issues du diagnostic : suppression des espèces invasives ou indésirables, réactivation de l'alimentation hydraulique, mise en œuvre de bonnes pratiques, etc.

### × Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Inventaire et cartographie Diagnostic et caractérisation des zones humides		15 000	x	x		15 000
Travaux de mise en défens, de restauration ou de réhabilitation de zones humides						A définir
<b>Total (euros HT)</b>		<b>15 000</b>				<b>15 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63*		CR Auvergne*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Inventaire et diagnostic des zones humides	15 000	50 %	7 500	0 à 25%	0 à 3 750	0 à 30%	0 à 4 500	20 à 25%	3 000 à 3 750
Travaux de préservation de zones humides	A définir	A définir		A définir		A définir		A définir	
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>15 000</b>		<b>7 500</b>		<b>0 à 3 750</b>		<b>0 à 4 500</b>		<b>3 000 à 3 750</b>

\* La répartition de financement entre le Conseil Général et le Conseil Régional sera traitée annuellement au regard des critères d'éligibilités qui leurs sont propres pour l'action concernée.

### × Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Cartographie	0	Réalisée
Diagnostic des zones humides (nombre de parcelles)	0	15
Surfaces de parcelles valorisée ou restaurées	0	A définir

<b>Volet B</b>	<b>Action B2.1</b>
<b>B2-Restauration de la Continuité écologique</b>	

## Etude pour l'ouverture de la Veyre aux grands migrateurs

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne tous les ouvrages situés à l'aval du bassin versant sur la commune des Martres de Veyre : VEY\_01, VEY\_02, VEY\_03 et VEY\_04.

### \* Contexte de l'action et enjeux

Le SMVVA a réalisé en interne le recensement de l'ensemble des ouvrages et un diagnostic qualitatif (dimensions, état de l'ouvrage, usages et impact sur le milieu...). Il est nécessaire de compléter cette première prospective par des données hydrologiques propres à chaque ouvrage : débit minimum, débit réservé, débit d'étiage, débit prélevé et calage du partage des débits.

Les ouvrages transversaux, type seuils, constituent une entrave à la continuité écologique des cours d'eau en limitant, voire en rendant impossible, la franchissabilité par la faune piscicole et en inhibant le transit sédimentaire. La plupart de ces ouvrages sont associés à des biefs de moulins dont l'usage originel a disparu. Le SMVVA est intervenu sur l'ouvrage Grenelle VEY\_05 sur la commune des Martres de Veyre. L'enjeu est d'ouvrir le tronçon aval de la Veyre depuis la confluence avec l'Allier afin de créer la franchissabilité pour la faune piscicole jusqu'à cet ouvrage VEY\_05.

L'Allier est un cours d'eau de poissons migrateurs. L'ouverture de cette zone offrirait des habitats supplémentaires pour la vie et la reproduction de telles espèces (saumons, anguilles).

### \* Objectifs visés

→ Connaître les impacts des ouvrages pour des conditions hydrologiques et hydrauliques données (crue et étiage)

→ Rétablir la continuité piscicole (espèces repères : truite fario et saumon)

→ Rétablir le transit sédimentaire

### \* Améliorations attendues sur le milieu

→ Ouverture du "verrou" de l'Allier (remontée des poissons reproducteurs de l'Allier)

→ Amélioration de la continuité écologique

→ Amélioration de la gestion hydraulique des cours d'eau

→ Préservation du patrimoine piscicole

### \* Acteurs

#### **Partenaires financiers et techniques**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Puy de Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, EUROPE (FEDER en Auvergne)

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des Territoires, Sociétés et associations de pêche, propriétaires riverains, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

Cette action a pour but de mutualiser les moyens pour étudier la faisabilité d'intervention sur les ouvrages impactant fortement la continuité écologique. Suite à l'intervention sur l'ouvrage Grenelle VEY\_05, le

SMVVA vise en priorité l'ouverture du tronçon aval de la Veyre jusqu'à sa confluence avec l'Allier. Ce tronçon concerne 4 ouvrages : VEY\_01 (le plus à l'aval), VEY\_02, VEY\_03 et VEY\_04.

L'étude se découpera en deux tranches :

- une tranche ferme permettant d'évaluer les opportunités d'interventions sur les ouvrages et les incidences,
- une tranche conditionnelle visant à étudier jusqu'au stade projet les scénarios retenus en tranche ferme.

→ **Une étude d'aide à la décision avec évaluation des incidences (tranche ferme)** : quantitative au niveau des moulins, des biefs, des vannes et des seuils sur les milieux aquatiques sur les ouvrages identifiés comme « verrous de l'Allier » : VEY\_01 ; VEY\_02 ; VEY\_03 ; VEY\_04 : volume de sédiments stockés, dynamique hydraulique, fonctionnement hydrologique du système et potentialité de conquêtes par les espèces repères (Truite fario, saumon).

Cette étude intègrera une campagne topographique fine pour la modélisation hydraulique des écoulements en fonction des niveaux d'ouverture et de fermeture des ouvrages impliqués.

Cette étude intègrera aussi le **recensement ou la mise en conformité des droits d'eau** (ce dernier uniquement en cas d'usage justifié) par la Police de l'eau (envoi d'un courrier à chaque propriétaire d'ouvrage concerné).

A cet effet, la police de l'Eau travaillera en partenariat avec le SMVVA durant la phase de médiation. Dès lors que les cours d'eau seront classés en liste 1 ou en liste 2 (voir note à ce sujet dans la convention du Contrat Territorial), la DDT contactera les propriétaires concernés par la réglementation obligeant la franchissabilité des ouvrages pour restaurer la continuité écologique, pour vérifier la légalité de l'ouvrage et ses usages éventuels associés.

→ **L'étude préalable à la maîtrise d'œuvre (tranche conditionnelle)** pour restaurer la continuité écologique : recensement des usages et des enjeux socio-économiques, patrimoniaux et paysagers, étude géotechnique, l'étude de différents scénarios d'aménagement (arasement, passes à poissons, etc.) au stade avant projet et définition du scénario retenu par le comité de pilotage au stade projet (PRO).

Cette étude aboutira à l'élaboration d'un programme d'intervention pour l'organisation et le suivi du chantier. A l'issue de cette étape, le SMVVA se dotera d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des cahiers des charges et la consultation des entreprises.

→ **Les travaux de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire :**

Ces travaux seront définis techniquement et financièrement par l'étude préalable.

*Remarque : Les cours d'eau du bassin de la Veyre sont en cours de classement en liste 1 (tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut être autorisé ou concédé) et aussi sur la liste 2 (tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative : la Police de l'Eau).*

### ✳ Coût de l'action et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etude d'aide à la décision avec modélisation des écoulements VEY_01 ; VEY_02 ; VEY_03 ; VEY_04 - Tranche ferme -	60 000					60 000
Etude PRO et consultation des entreprises) - Tranche conditionnelle -		40 000				40 000
Travaux						A définir
<b>Total (euros HT)</b>	<b>60 000</b>	<b>40 000</b>				<b>100 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63 <sup>(1)</sup>		FEDER <sup>(2)</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Veyre aval - tranches : ferme et conditionnelle -	100 000	50%	50 000	0 - 25%	0 à 25 000	0 - 30%	0 à 30 000	20 - 25%	20 000 à 25 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>100 000</b>		<b>50 000</b>		<b>0 à 25 000</b>		<b>0 à 30 000</b>		<b>20 000 à 25 000</b>

<sup>(1)</sup> Le Conseil Général ne financera que les études sur les ouvrages ne présentant pas d'intérêts économiques et pour lesquels le droit d'eau est clairement établi.

<sup>(2)</sup> Les fonds européens sont potentiellement mobilisables sur les études préalables à l'intervention sur ouvrages pour restaurer la continuité écologique.

### ✖ Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'une recherche de statuts et de droits d'eau sur l'ensemble du CT Veyre	0	12
Nombre d'étude d'incidence et étude préalable à la maîtrise d'œuvre pour restaurer continuité écologique	0	4
Nombre d'interventions (arasement et aménagement)	0	4

<b>Volet B</b>	<b>Action B2.2</b>
<b>B2-Restauration de la continuité écologique</b>	

## Intervention sur les petits ouvrages

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Ces actions concernent les linéaires principaux de l'ensemble du territoire.

### \* Contexte de l'action et enjeux

Les linéaires principaux présentent pour certains tronçons de nombreuses buses (ouvrages de franchissement) mal dimensionnées ou mal positionnées, des seuils ou des petits ouvrages qui perturbent le transit sédimentaire en créant des zones d'ensablement et de colmatage. La circulation piscicole est aussi entravée.

### \* Objectifs visés

- Connaître les impacts des ouvrages pour des conditions hydrologiques et hydrauliques données (crue et étiage)
- Rétablir la continuité piscicole (espèce migratrices et espèces repères)
- Améliorer le transit sédimentaire

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration de la continuité écologique
- Amélioration de la gestion hydraulique des cours d'eau
- Ouverture des zones de reproduction piscicole de l'amont du territoire (zones de frayères)

### \* Acteurs

#### **Partenaires financiers et techniques**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Puy de Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Europe (FEDER en Auvergne)

#### **Partenaires techniques**

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Fédération Départementale de Pêche, Direction Départementale des Territoires, Sociétés et associations de pêche, propriétaires riverains, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

### \* Programme et méthodologie

Le SMVVA proposera, durant la phase de médiation sur le terrain, des solutions de substitutions pour les petits ouvrages inadaptés en prenant en compte les éventuels usages associés.

Les cours d'eau seront classés en liste 1 ou en liste 2 donc la franchissabilité des ouvrages sera rendue obligatoire pour restaurer la continuité écologique.

L'action concerne les ouvrages LAB\_01, LAB\_03, LAB\_04, LAB\_05, LAB\_06, LAB\_08, LAB\_09, MON\_06, NAR\_02, NAR\_03, NAR\_04, NAR\_05, VED\_01, VED\_02, et VEY\_31 sur le Labadeau, la Monne, la Narse, la Védrine et la Veyre. La démarche se déroule chronologiquement comme suit :

→ **La négociation** auprès des propriétaires d'ouvrages : rencontre sur le terrain pour présenter la démarche et sensibiliser sur l'enjeu de continuité écologique, proposition d'aménagement par le SMVVA et aide à la décision du propriétaire sur le choix d'intervention (arasement et/ou aménagement).

La priorité sera donnée sur une adaptation voire la suppression des ouvrages afin d'atteindre une efficacité maximale de restauration de la continuité écologique.

→ **Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (si besoin) sur certains types d'ouvrages, notamment ceux présents dans la structure des infrastructures (semelles de ponts...) : campagne topographique avec étude d'incidence sur l'infrastructure, analyses géotechniques, rédaction des cahiers des charges et consultation des entreprises (AMO, DET...)

→ **Les travaux** : élimination, remplacement ou aménagement des ouvrages : remplacement des ponts et des buses par des dalots et aménagements des ponts fondations par des petits épis, des cunettes, pour améliorer la turbulence hydraulique ; suivi et réception des chantiers.

L'intervention sur les ouvrages se fera au cas par cas au regard de critères différents : usages, technicité, coût, avantages sur le milieu...

Les ponts fondations de la compétence du Conseil Général 63 (LAB\_02 ; NAR\_06, MON\_05 ; VEY\_27 ; VEY\_29 et VEY\_30) seront traités directement par le CG63.

*Remarque : Les cours d'eau du bassin de la Veyre sont en cours de classement en liste 1 (tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut être autorisé ou concédé) et aussi sur la liste 2 (tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative : la Police de l'Eau).*

### \* Coût de l'action et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages routiers LAB_01, NAR_05			20 000			<b>20 000</b>
Travaux sur NAR_02, NAR_03, NAR_04		30 000				<b>30 000</b>
Travaux sur LAB_03, LAB_04, LAB_05, LAB_06, LAB_08, LAB_09			60 000			<b>60 000</b>
Travaux sur MON_06, VED_01, VED_02				30 000		<b>30 000</b>
Travaux sur LAB_01, NAR_05				20 000		<b>20 000</b>
Travaux sur VEY_31					10 000	<b>10 000</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>80 000</b>	<b>50 000</b>	<b>10 000</b>	<b>170 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>(1)</sup>		CG 63 <sup>(2)</sup>		CR Auvergne <sup>(2)</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude AMO	<b>20 000</b>	30%	6 000	0 - 25%	0 à 5 000			45 - 70%	9 000 à 14 000
Travaux sur NAR_02, NAR_03, NAR_04	<b>30 000</b>	0 - 50%	0 à 15 000	0 - 25%	0 à 7 500	0 - 30%	0 à 9 000	20 - 25%	6 000 à 7 500
Travaux sur LAB_03, LAB_04, LAB_05, LAB_06, LAB_08, LAB_09	<b>60 000</b>	0 - 50%	0 à 30 000	0 - 25%	0 à 15 000	0 - 30%	0 à 18 000	20 - 25%	12 000 à 15 000
Travaux sur MON_06, VED_01, VED_02	<b>30 000</b>	0 - 50%	0 à 15 000	0 - 25%	0 à 7 500	0 - 30%	0 à 9 000	20 - 25%	6 000 à 7 500
Travaux sur LAB_01, NAR_05	<b>20 000</b>	0 - 50%	0 à 10 000	0 - 25%	0 à 5 000	0 - 30%	0 à 6 000	20 - 25%	4 000 à 5 000
Travaux sur VEY_31	<b>10 000</b>	0 - 50%	0 à 5 000	0 - 25%	0 à 2 500	0 - 30%	0 à 3 000	20 - 25%	2 000 à 2 500
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>170 000</b>		<b>6 000 à 81 000</b>		<b>0 à 42 500</b>		<b>0 à 45 000</b>		<b>39 000 à 51 500</b>

<sup>(1)</sup> L'Agence de l'Eau participera à hauteur de 30% dans le cas d'aménagement d'ouvrage et jusqu'à 50% dans le cas de travaux de dérasement total ou d'effacement de l'ouvrage.

<sup>(2)</sup> Le Conseil Régional et le Conseil Général sont susceptibles de financer les interventions sur les ouvrages en fonction de la réglementation, de la propriété et de l'usage actuel.

Les fonds européens sont potentiellement mobilisables sur cette action.

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre d'ouvrages routiers concernés par l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage	0	2
Nombre d'interventions	0	15

<b>Volet C</b>	<b>Action C1.1</b>
<b>C1-Sensibilisation, Communication et Animation</b>	

## Communication sur le Contrat Territorial

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble des communes du territoire du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'étude bilan du Contrat de Rivière a mis en évidence qu'une communication stratégique et ciblée semble plus appropriée pour diffuser l'information des projets à venir et des actions entreprises dans le cadre d'un contrat territorial. Les différents outils de communication doivent s'adapter au type de public (élus, riverains, associations, professionnels, institutionnels) et impliquer l'ensemble des acteurs pour améliorer la gouvernance dans la gestion des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

### \* Objectifs visés

- Sensibiliser le grand public sur la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques
- Informer les acteurs du territoire sur les actions du Contrat
- Elaborer un plan de communication

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration des pratiques aux abords des milieux aquatiques
- Implication des acteurs dans une culture de « vivre avec » les milieux aquatiques

### \* Acteurs

#### **Partenaires financiers et techniques**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

#### **Acteurs techniques**

Elus du territoire, Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Etablissement Public Loire, Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels Sensibles.

### \* Programme et méthodologie

La première étape consiste à élaborer un plan de communication dont les étapes se déroulent chronologiquement comme suit :

- **Identification des cibles** : public visé (élu, riverains, enfants...)
- **Choix des techniques et des outils de communication** : articles de presse, bulletins municipaux et communautaires, sites Internet du SMVVA et des collectivités du territoire, médias télévisés, réunions publiques, forums etc.
- **Choix des périodicités de diffusion** : en fonction du mode et des supports de diffusion, des actions en cours (travaux, formations), des actions à venir...
- **Elaboration d'un calendrier** : dates de diffusions, thématiques à traiter, public à cibler, messages à communiquer, modes de diffusion...
- **Elaboration d'une trame pour le bulletin du contrat territorial** : charte graphique, infographie, polices, choix du papier, dimensions, etc.
- **Choix des prestataires** pour la diffusion du bulletin au format papier : 1 par trimestre chaque année.

A cette issue, la mise en œuvre du programme de communication sera assurée par l'animateur du Contrat.

## \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Elaboration du plan de communication (mission de l'animateur)	x		x			En interne
Création, rédaction et reproduction du bulletin CT Veyre (1 bulletin / semestre)	10 000	20 000	20 000	20 000	10 000	<b>80 000</b>
Distribution du bulletin	2 500	5 000	5 000	5 000	2 500	<b>20 000</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>12 500</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>12 500</b>	<b>100 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB <sup>(1)</sup>		CG 63		CR Auvergne <sup>(2)</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Création, rédaction et reproduction du bulletin SMVVA (1 bulletin / semestre)	100 000	50%	50 000	25%*	25 000	7,5%*	7 500	20%	20 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>100 000</b>		<b>50 000</b>		<b>25 000</b>		<b>7 500</b>		<b>20 000</b>

<sup>(1)</sup> L'AELB finance à hauteur de 50% pour une dépense maximale annuelle de 20 000 €/an.

<sup>(2)</sup> Le CR finance à hauteur de 30 % pour une dépense maximale de 5000 €/an pour l'édition d'1 bulletin annuel.

\* La répartition financière entre le Conseil Général et le Conseil Régional sera étudiée annuellement.

## \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre d'articles diffusés dans les bulletins municipaux	0	80
Nombre d'articles diffusés sur les sites Internet des collectivités	0	40
Nombre d'articles dans la presse locale	0	50
Nombre d'articles sur le site Internet du SMVVA communiquant sur le Contrat Territorial Veyre	0	45
Nombre d'éditions au format papier	0	8
Nombre de bulletins distribués	0	80 000

<b>Volet C</b>	
<b>C1-Sensibilisation, Communication et Animation</b>	<b>Action C1.2</b>

## Sensibilisation du grand public et des élus sur les bonnes pratiques

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Localisation

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

L'ensemble des actions doit être accompagné d'une campagne de sensibilisation auprès du public sur les mauvaises pratiques impactant le milieu : entretien des berges et de la ripisylve, utilisation des produits phytosanitaires, impact des eaux usées domestiques sur la qualité de l'eau...

### \* Objectifs visés

- Sensibiliser le grand public sur les mauvaises pratiques
- Favoriser la prise de conscience collective sur la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration des pratiques aux abords des milieux aquatiques
- Implication des professionnels et des riverains dans la concertation locale sur la compétence gestion des milieux aquatiques

### \* Acteurs

#### Partenaires financiers et techniques

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

#### Acteurs techniques

Elus du territoire, Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Etablissement Public Loire, Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels Sensibles, Groupe Phyt'Eauvergne, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Associations et sociétés de pêche, Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture.

### \* Programme et méthodologie

L'action consiste à mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à destination des adultes sur 2 thématiques :

#### → Les pratiques agricoles à risque :

Cette thématique s'adresse prioritairement aux agriculteurs exploitants et aux professionnels commerciaux (fabricants, vendeurs) concernés par l'usage des produits phytosanitaires.

L'objectif est de sensibiliser sur les pratiques à risque de pollutions ponctuelles et diffuses :

- En diffusant des **plaquettes de communication** ludiques et pédagogiques recensant un certain nombre d'éléments pratiques : conditions de stockage, zones de remplissage, gestion des effluents, périodes à risques pour les épandages, zones de non traitement (ZNT), réglementation et présentant des solutions alternatives.

- En organisant des **réunions d'information sur les pratiques agricoles** sous la forme de conférences-débats destinées à tout public (agriculteurs, professionnels, jardiniers amateurs, élus). L'animation de cette soirée sera assurée par un intervenant extérieur au SMVVA.

→ **La culture du « vivre avec » le milieu aquatique et les mauvaises pratiques :**

Cette thématique s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire avec une attention particulière sur la population riveraine des cours d'eau, des lacs et des zones humides. Plusieurs modes de communication sont proposés :

- **Des réunions d'informations sur la gestion des cours d'eau, les fonctionnalités des milieux aquatiques et les bonnes pratiques :** rappel de la réglementation aux riverains, exemples de mauvaises pratiques d'entretien avec présentation des enjeux et des impacts sur le milieu, culture des risques (pollutions et inondation), présentation des acteurs dans la gestion de l'eau, lien entre l'assainissement des eaux usées et les cours d'eau, informer sur les pratiques alternatives de jardinage et désherbage, etc.

- **Des sorties thématiques sur le terrain :** demi-journée sur un cas pratique (cours d'eau, zones humides et lacs) destinée à sensibiliser le grand public sur son environnement, les écosystèmes, la biodiversité, les zones humides, la faune...

*Remarque : Le SMVVA est propriétaire de la station de traitement des eaux usées située sur la commune des Martres de Veyre laquelle présente une zone de biodiversité. Ce site pourra faire l'objet de propositions de visite dans le cadre de cette action.*

- **L'exposition photographique itinérante (existante) :** les planches photographiques et les panneaux de communication élaborés et édités dans le cadre du contrat de rivière seront exposés sur les communes du territoire (mairie, école, maisons des associations, salle d'exposition). L'animateur et les techniciens assureront des permanences pour des explications supplémentaires au public.

- **La diffusion du guide du riverain :** réalisé dans le cadre du contrat de rivière, le SMVVA actualisera des articles et lancera une nouvelle édition. Le bulletin sera accessible sur les points publics : mairie, communautés de communes et office de tourisme. Le technicien remettra ce bulletin à chaque riverain rencontré individuellement.

- **Des réunions de sensibilisation à destination des élus** visant à transmettre la culture du « vivre avec » le milieu aquatique : responsabilité du maire et pouvoir de police, les mauvaises pratiques et risques associés (pollutions, inondations, étiage...), la gestion des milieux (cours d'eau, lacs et zones humides). Ces réunions se dérouleront en deux phases : une première phase en salle avec les rappels des notions ci-dessus et une seconde phase sur le terrain visant à favoriser les échanges entre les élus de l'aval du bassin et les élus de l'amont. L'objectif est de renforcer la gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Veyre en organisant 2 réunions de ce type par an.

**\* Coûts de l'opération et planification**

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Réunions d'informations sur les pratiques agricoles et de jardinage à risque		x	x	x		
Elaboration et impression des plaquettes sur les pratiques agricoles à risques			3 000			3 000
Réunions sur la gestion et les fonctionnalités des milieux aquatiques	x	x	x	x	x	
Sorties thématiques sur le terrain (500 € / prestataire)		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Exposition photographique	x	x	x	x	x	
Ré-édition du guide du riverain et	5 000	x	x	x	x	5 000
Réunions des élus Locations de bus + intervenants (2/an)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
<b>Total (euros HT)</b>	<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>5 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>17 000</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Elaboration et impression des plaquettes sur les pratiques agricoles à risques de pollutions	3 000	50%	1 500	25%	750			25%	750
Sorties thématiques sur le terrain (500 € / prestataire)	4 000	50%	2 000	25%	1 000			25%	1 000
Ré-édition du guide du riverain et diffusion	5 000	50%	2 500	25%	1 250			25%	1 250
Réunions des élus (Locations de bus + intervenants)	5 000	50%	2 500	25%	1 250			25%	1 250
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>17 000</b>		<b>8 500</b>		<b>4 250</b>				<b>4 250</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de plaquettes diffusées sur les pratiques agricoles à risque	0	300
Nombre de participants aux réunions sur les pratiques agricoles à risque	0	40
Nombre de sorties sur le terrain	0	8
Nombre de participants aux sorties de terrain	0	48
Nombre de participants aux réunions d'informations sur la gestion des cours d'eau et les fonctionnalités des milieux aquatiques	0	150
Nombre de « guide du riverain » diffusés		500
Nombre de réunions thématiques réalisées à destination des élus	0	10

<b>Volet C</b>	
<b>C1-Sensibilisation, Communication et Animation</b>	Action C1.3

**Sensibilisation des scolaires sur les fonctionnalités d'un cours d'eau et les milieux aquatiques**

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

**\* Localisation**

Cette action concerne l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyre.

**\* Contexte de l'action et enjeux**

Dans le cadre du Contrat de Rivière (2006-2010), le SMVVA avait mené une action de sensibilisation annuelle auprès des écoles en intervenant dans les programmes scolaires des moins de 10 ans. L'étude bilan a mis en évidence que cette culture du « vivre avec » le milieu aquatique est prometteuse auprès des jeunes. Les bonnes pratiques sont enseignées dès le plus jeune âge et vise à sensibiliser sur la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, élément essentiel à la vie.

Ce type d'action auprès du jeune public permet de transmettre un message identique à l'ensemble des acteurs et du grand public et d'illustrer les différents éléments du « vivre avec » au cours du programme de sensibilisation afin de mener à bien un réel programme d'éducation à l'environnement vers un développement durable sur le territoire.

**\* Objectifs visés**

- Développer un programme et/ou une stratégie locale d'éducation à l'environnement vers un développement durable (en lien avec la SNDD : stratégie nationale pour un développement durable).
- Favoriser la prise de conscience collective sur la gestion et la préservation des milieux aquatiques.

**\* Améliorations attendues sur le milieu**

- Amélioration des pratiques aux abords des milieux aquatiques
- Implication du grand public sur la préservation des milieux aquatiques

**\* Acteurs**

**Partenaires financiers et techniques**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

**Acteurs techniques**

Conseillers pédagogiques du rectorat, professeurs des écoles, ministère de l'éducation nationale.

**\* Programme et méthodologie**

L'action consiste à élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'éducation aux milieux aquatiques afin de réaliser un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) correspondant aux objectifs de la circulaire N° 28 de « généralisation d'une EEDD » du 15 Juillet 2004, du ministère de l'éducation nationale.

Déroulement de la mission :

- **Elaboration du programme de sensibilisation et d'éducation** à destination des enfants, adapté au différents niveaux scolaires, en cohérence avec le programme scolaire et en adéquation avec les objectifs nationaux de l'EEDD (en partenariat avec les conseillers pédagogiques) sur les thématiques d'études : zones humides, inondations, macrofaunes benthiques, la réduction des impacts humains sur la qualité de l'eau (usage et consommation), la préservation de la biodiversité, la restauration des trames bleues, la compréhension des corridors écologiques...

→ **Choix des classes** (12 classes environ par an) qui participeront au programme sur les 5 ans : envoi d'un courrier d'information à la démarche et sélection des classes par thèmes de préférence.

→ **Interventions auprès des écoles** : 3 jours d'animation par classe sous la forme de petites conférences avec travaux pratiques et sorties thématiques de terrain (en partenariat avec des associations locales) en relation avec les thématiques choisies par la classe et 1 journée de coordination et de suivi du projet.

→ **Organisation d'une journée de restitution** à destination des élus locaux et des parents : restitution du travail réalisé (avec les classes durant l'année), animation d'ateliers pédagogiques, spectacle de sensibilisation. Cette journée sera co-organisée par le SMVVA, le prestataire et les conseillers pédagogiques.

### \* Coûts de l'opération et planification

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Animation auprès des classes (objectif : 12 classes/an)	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	<b>80 000</b>
Coordination et suivi du projet (toutes les classes)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	<b>15 000</b>
Journée de restitution pédagogique (dont transport des écoles sur site et spectacle de sensibilisation)	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	<b>31 500</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>25 300</b>	<b>126 500</b>				

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animation auprès des classes Et coordination du programme	95 000	50%	47 500	25%	23 750			25%	23 750
Journée de restitution pédagogique (dont transport des écoles sur site et spectacle de sensibilisation)	31 500	50%	15 750	25%	7 875			25%	7 875
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>126 500</b>		<b>63 250</b>		<b>31 625</b>				<b>31 625</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Nombre de classes ayant participer au programme	0	45
Nombre d'enfants ayant suivi le programme de sensibilisation (sur les critères de l'EEDD de l'éducation nationale)	0	900
Nombre de participants à la journée de restitution (élus, parents, habitants)	0	200

<b>Volet C</b>	<b>Action C1.4</b>
<b>C1-Sensibilisation, Communication et Animation</b>	

## Animation du Contrat territorial

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Contexte de l'action et enjeux

**Le SMVVA, porteur de projet**, a pour mission de piloter le programme, l'animation de la concertation et la coordination des partenaires techniques et financiers. En parallèle, il assurera le suivi et l'évaluation des actions engagées.

Le Contrat Territorial Veyre sera mis en œuvre par 3 animateurs spécifiques dont les missions sont décrites ci-dessous :

- L'animatrice et coordinatrice du contrat territorial
- Le technicien rivières
- La technicienne pollutions diffuses

### \* Acteurs

#### **Partenaires financiers et techniques :**

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

#### **Acteurs techniques :**

L'ensemble des acteurs institutionnels et du territoire cités dans le programme.

### \* Missions de l'animatrice du Contrat Territorial (1EqTp) – C1.41

- Élaborer puis animer le programme d'actions,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- Assurer la mise en œuvre des actions assainissement prévues au contrat,
- Assurer la mise en œuvre des actions de communication et d'animation prévues au contrat,
- Préparer et animer le Comité de Pilotage et certaines commissions (communication, assainissement et pollutions),
- Réaliser les bilans annuels et le bilan mi-parcours,
- Représenter le SMVVA, porteur de projet, à différentes échelles géographiques (locale, régionale et nationale),
- Prendre en charge certaines actions sur les volets A et B
- Mettre en œuvre, coordonner et contribuer à la réalisation du bilan-évaluation final.

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Salaires et charges - Animateur	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	<b>235 000</b>
Fonctionnement - Animation	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	<b>42 500</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>55 500</b>	<b>277 500</b>				

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63 <sup>(1)</sup>		CR Auvergne <sup>(2)</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Salaires et charges Animation	235 000	50%	117 500	13,8%	38 250	20%	45 000	20%	55 500
Fonctionnement	42 500	50%	21 250						
<b>Totaux (euros)</b>	<b>277 500</b>		<b>138 750</b>		<b>38 250</b>		<b>45 000</b>		<b>55 500</b>

<sup>(1)</sup>Le CG finance à hauteur de 20% maximum sur un montant plafond de 40 000 € (salaires + charges + fonctionnement.)

<sup>(2)</sup>Le CR finance à hauteur de 20% maximum sur un montant maximal plafond de 45 000 € (salaires + charges).

### \* Missions du technicien de rivières (1EqTP) – C1.42

- Assurer la mise en œuvre des actions sur les milieux aquatiques prévues au contrat,
- Assurer le suivi administratif et technique de ces actions en lien avec les différents partenaires (techniques et financiers),
- Préparer et animer, en collaboration avec l'animateur général, la commission thématique sur les milieux aquatiques,
- Assurer la médiation et l'information auprès des riverains,
- Assurer une veille environnementale du bassin versant et tenir à jour une base de données,
- Entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les services instructeurs et les divers acteurs concernés (institutions, associations...),
- Rendre compte, au porteur de projet et au comité de pilotage du contrat, du déroulement des actions sur le « volet milieux aquatiques » afin d'alimenter les phases d'évaluations,
- Réaliser la mise en œuvre des indicateurs et participer aux bilans annuels, au bilan à mi-parcours et au bilan final.

Programmation (en euros HT)						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Salaires et charges - Technicien rivières	38 000	38 000	40 000	42 000	42 000	200 000
Fonctionnement	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	42 500
<b>Total (euros HT)</b>	<b>46 500</b>	<b>46 500</b>	<b>48 500</b>	<b>50 500</b>	<b>50 500</b>	<b>242 500</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63 <sup>(1)</sup>		CR Auvergne <sup>(2)</sup>		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Salaires et charges Technicien riv.	200 000	50%	100 000	16,5%	40 000	16,4%	32 750	20%	48 500
Fonctionnement	42 500	50%	21 250						
<b>Totaux (euros)</b>	<b>242 500</b>		<b>121 250</b>		<b>40 000</b>		<b>32 750</b>		<b>48 500</b>

<sup>(1)</sup>Le CG finance à hauteur de 20% maximum sur un montant plafond de 40 000 € (salaires + charges + fonctionnement.)

<sup>(2)</sup>Le CR finance à hauteur de 20% maximum sur un montant maximal plafond de 45 000 € (salaires + charges).

### \* Missions de la technicienne pollutions diffuses (1/2 EqTP) – C1.43

- Assurer la mise en œuvre des actions « agricoles » visant à réduire les pollutions ponctuelles et diffuses prévues au contrat,
- Assurer le suivi administratif et technique de ces actions en lien avec les différents partenaires (techniques et financiers),
- Préparer et animer, en collaboration avec l'animateur général, la commission thématique sur l'assainissement et pollutions,
- Entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services instructeurs et les divers acteurs concernés (agriculteurs, associations...),
- Planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseils, démonstrations et formations) et individuelles auprès des agriculteurs et agents des collectivités,
- Assurer la communication technique auprès des agriculteurs, des collectivités locales et des partenaires (techniques et financiers),
- Rendre compte, au porteur de projet et au comité de pilotage du contrat, du déroulement des actions sur le « volet pollutions diffuses et ponctuelles » afin d'alimenter les phases d'évaluations,
- Réaliser la mise en œuvre des indicateurs et participer aux bilans annuels, au bilan à mi-parcours et au bilan final.

<b>Programmation (en euros HT)</b>						
<b>Type d'actions</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Salaires et charges – Animation agricole	19 000	19 000	20 000	21 000	21 000	<b>100 000</b>
Fonctionnement	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	<b>25 000</b>
<b>Total (euros HT)</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>25 000</b>	<b>26 000</b>	<b>26 000</b>	<b>125 000</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>									
<b>Type d'actions</b>	<b>Montant prévu</b>	<b>AELB</b>		<b>CG 63</b>		<b>CR Auvergne</b>		<b>Autofinancement</b>	
		<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Salaires et charges Animation agri.	100 000	50%	50 000			30%	30 000	20%	20 000
Fonctionnement	25 000	50%	12 500					50%	12 500
<b>Totaux (euros )</b>	<b>125 000</b>		<b>62 500</b>				<b>30 000</b>		<b>32 500</b>

<sup>(1)</sup>Le CG finance 1 poste d'animateur et 1 poste de technicien pour 1 contrat territorial

<sup>(2)</sup>Le CR finance à hauteur de 20% maximum sur un montant maximal plafond de 45 000 € (salaires + charges).

Volet C	
C2-Suivis et évaluation	Action C2.1

## Suivis et analyses de la qualité de l'eau et du débit de la Veyre

Maîtrise d'ouvrage	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
--------------------	--

### \* Localisation

Cette action concerne l'ensemble du bassin versant de la Veyre.

### \* Contexte de l'action et enjeux

La campagne de suivi consiste à évaluer le mode de gestion des milieux aquatiques au travers des aménagements réalisés au cours du Contrat de Rivière (2006-2010) et du présent Contrat Territorial (2012-2016) :

- Les **paramètres physico-chimiques et biologiques** de l'eau permettent de mesurer l'impact de ces aménagements sur la qualité du milieu. Une attention particulière sera portée sur le suivi du phosphore au niveau de la zone humide du lac d'Aydat, aménagée en 2012.

- Les **pesticides** font l'objet d'un suivi annuel depuis 1997 par le Groupe Phyt'EAuvergne. Le point de suivi est situé en aval du bassin versant avant le confluent avec l'Allier (station n°04030600). L'étude préalable de la pollution de la Veyre par les produits phytosanitaires a mis en évidence des concentrations élevées dans le réseau d'assainissement sur les communes à l'aval du bassin. Au regard des actions prévues dans le contrat sur le volet assainissement, il est nécessaire de mener une campagne de suivi dans les réseaux d'eaux usées.

- Le **fonctionnement hydrologique** de la Veyre est mal connu dans la mesure où la Veyre n'est pas équipée d'une station limnimétrique. Le module utilisé comme référence pour tout aménagement est une estimation calculée à partir des données de la station de l'Auzon, bassin versant limitrophe. L'intérêt est de mettre en place un dispositif de mesures en continu en partenariat avec la DREAL pour connaître le fonctionnement réel du bassin versant et utiliser des données mesurées dans les projets.

- L'**évolution hydro-morphologique** des cours d'eau restaurés ou aménagements : granulométrie et substrat, état des berges, faciès d'écoulement. Une attention particulière sera portée sur le reméandrage réalisé en 2011 sur les communes de Saulzet Le Froid et Aydat.

Un suivi pluridisciplinaire est donc primordial pour évaluer le résultat de ces actions sur le milieu et juger la pertinence de reconduire ou non ce type d'actions sur le territoire.

### \* Objectifs visés

- Mettre en place des campagnes de suivis : analyses physico-chimiques de l'eau, IBD, IBGN, IPR
- Suivi de l'impact des molécules phytosanitaires sur le milieu aquatique
- Mettre en place une station de mesure hydrologique sur la Veyre et connaître le fonctionnement hydrologique (pluie, débit, temps de concentration) de la Veyre
- Evaluer l'impact des aménagements morphologiques sur la qualité écologique et suivre l'évolution des travaux
- Améliorer la connaissance du fonctionnement écologique des milieux

### \* Améliorations attendues sur le milieu

- Amélioration de la qualité physico-chimique, biologique et physique des cours d'eau et des lacs
- Diminution du Phosphore en sortie de la zone humide du lac d'Aydat
- Diminution qualitative et quantitative des molécules phytosanitaires dans les réseaux
- Diminution de l'eutrophisation des milieux et augmentation de la biodiversité
- Amélioration des interventions nécessitant des données hydrologiques

## \* Acteurs

### Partenaires financiers et techniques

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général 63, Conseil Régional d'Auvergne

### Acteurs techniques

Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Direction Départementale des Territoires, Université Blaise Pascal, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Phyt'Eauvergne

## \* Programme et méthodologie

L'action consiste à mettre en œuvre plusieurs types de campagnes de suivis (paramètres physico-chimique, biologiques, débit) pour évaluer la qualité des milieux aquatiques du bassin versant. Les campagnes d'analyses physico-chimiques et biologiques concernent les masses d'eau à raison d'une station de mesures par masse d'eau :

- 1 station sur la Veyre à l'amont du lac d'Aydat ;
- 1 station sur la Veyre à l'aval du lac d'Aydat ;
- 1 station sur le lac de la Cassière ;
- 1 station sur le lac d'Aydat.
- 

### → Campagne d'analyses physico-chimiques :

Cette campagne concerne des paramètres de terrain, les MOOX (Matières Organiques et Oxydables), matières azotées, matières phosphorées et nitrates (capteurs pour mesures en continue) :

- 1 fois en début de contrat : état initial ;
- 1 fois à mi-parcours ;
- 1 fois en fin de contrat : état final

### → Campagne d'analyses biologiques :

Cette campagne concerne l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), l'Indice Biologique des Diatomées (IBD), l'Indice Poisson Rivière (IPR) :

- 1 fois en début de contrat : état initial ;
- 1 fois à mi-parcours ;
- 1 fois en fin de contrat : état final

### → Suivi de la qualité des eaux usées vis-à-vis des pollutions par les phytosanitaires :

Le suivi Phyt'Eauvergne sera poursuivi sur toute la durée du Contrat.

Le suivi de la qualité des eaux d'assainissement concerne 3 points de suivis sur le réseau d'eaux usées (3 stations de la campagne d'analyses réalisée en 2010) et 1 point sur le réseau d'eaux pluviales à l'aval du lac de La Cassière :

- Station sur le réseau d'eaux pluviales à l'aval immédiat du hameau de La Cassière dont le positionnement exact est à définir : 5 campagnes par an (mai à octobre) ;
- Station Les Planches – Saint Jean aux Martres de Veyre, au droit du regard 415 (station SMVVA – R415) qui donne une indication sur la branche collectant la vallée de la Veyre : 5 campagnes par an (mai à octobre) ;
- Station de Longues (station SMVVA – PRLON) au niveau du poste de relèvement du pont de Longues à Vic-Le-Comte qui donne une indication sur la branche est du collecteur intercommunal : 5 campagnes par an (mai à octobre) ;
- Station de la station d'épuration des Martres de Veyre (station SMVVA – STEP1) à l'entrée de la station : 2 campagnes à caler en période de pluie printanière et automnale.

Les paramètres mesurés sont les multirésidus listés par Phyt'Eauvergne.

### → Suivi des macropolluants sur les plans d'eaux (Lac de La Cassière et Lac d'Aydat) :

Cette campagne s'attache à analyser les macropolluants (pollutions azotées et phosphorées, DBO...) aux points les plus profonds des plans d'eaux. Les macropolluants sur l'eau du fond et au niveau sédimentaire seront analysés à la même période et à la même fréquence :

- 1 fois en début de contrat : état initial ;
- 1 fois à mi-parcours ;
- 1 fois en fin de contrat : état final

→ **Suivi du phosphore et du phytoplancton sur les plans d’eaux (Lac de La Cassière et Lac d’Aydat) :**

Cette campagne permet de confronter le suivi des molécules composées de l’élément phosphore avec la population de phytoplanctons présente dans les lac.

- Suivi du Phosphore (phosphates et phosphore total) : sur la colonne d’eau, sur l’eau interstitielle et dans les sédiments : état initial, état mi-parcours et état final ;
- Suivi du phytoplancton : état initial, état mi-parcours et état final.

Le SMVVA veillera à suivre rigoureusement le protocole de suivi expérimental élaboré en 2012 et validé par les experts de l’AELB.

→ **Suivi écologique de la zone humide du lac d’Aydat :**

Cette action concerne un suivi entomologique, un suivi floristique (phragmites, bryophytes...), un suivi ornithologique et un suivi de l’occupation du sol par les végétaux (plantés et colonisation naturelle) via des photographies aériennes de basse altitude sur une périodicité de 2 ans : état initial, état à mi-parcours et état final.

→ **Suivi hydro-morphologique du reméandrage :**

Le SMVVA appartient à un réseau de suivi hydro-morphologique expérimental co-piloté par l’AELB et l’ONEMA (méthode CarHyCe). Le SMVVA participe au recueil de données en assistant les techniciens institutionnels et de la fédération de pêche sur le terrain (suivi hydrologique, pêches électriques...) et en assurant un suivi photographique au sol de la zone.

L’action consiste à réaliser une analyse diachronique de l’aménagement sur la base de photographies aériennes de basse altitude (avion ou drone) : développement de la végétation, tracé du lit, substrat, zones humides connexes, etc.

→ **Suivi du débit de la Veyre :**

L’action consiste à mettre en places un dispositif de mesures permettant de recueillir des données hydrologiques : précipitation, mesures de débit, temps de concentration et à terme le module (période de référence sur 30 ans) :

- Achat ou remise en service d’une station hydrométrique qui contient au minimum un pluviomètre et un débitmètre en mesures continues. Cette station sera rattachée si possible au réseau de la DREAL. Le SMVVA assurera le recueil des données.

- Suivi de débit de la Veyre : campagnes annuelles de mesures de débit à l’amont du bassin versant sur la Monne et la Veyre. Ces campagnes permettront de discerner l’apport de la Veyre et celui de la Monne : 1 mesure par mois sur toute la durée du contrat.

Ce suivi pourra être assuré soit par un prestataire soit en interne suite à l’acquisition d’un courantomètre.

**× Coûts de l’opération et planification**

Programmation (en euros HT)						
Type d’actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Campagne d’analyses physico-chimiques	8 000		8 000		8 000	24 000
Campagne d’analyses biologiques (IBD, IPR, IBGN)	6 000		6 000		6 000	18 000
Suivi de la pollution par les molécules phytosanitaires			9 000		9 000	18 000
Suivi des macropolluants	8 000		8 000		8 000	24 000
Suivi du phosphore et du phytoplancton (lac d’Aydat)	15 000		15 000		15 000	45 000
Achat ou remise en service d’une station hydrométrique	25 000					25 000
Suivi de débit de la Veyre	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	42 500
Suivi écologique de la zone humide du lac d’Aydat	20 000		20 000		20 000	60 000
Suivi diachronique (photographies aériennes : 2 sites) Reméandrage	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>91 500</b>	<b>9 500</b>	<b>75 500</b>	<b>9 500</b>	<b>75 500</b>	<b>261 500</b>

Plan de financement prévisionnel									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Campagne d'analyses physico-chimiques	24 000	50%	12 000	25%	6 000			25%	6 000
Campagne d'analyses biologiques (IBD, IPR, IBGN)	18 000	50%	9 000	25%	4 500			25%	4 500
Suivi de la pollution par les molécules phytosanitaires	18 000	50%	9 000	25%	4 500			25%	4 500
Suivi des macropolluants	24 000	50%	12 000	25%	6 000			25%	6 000
Suivi du phosphore et du phytoplancton (lac d'Aydat)	45 000	50%	22 500	25%	11 250			25%	11 250
Achat ou remise en service d'une station hydrométrique	25 000	50%	12 500	25%	6 250			25%	6 250
Suivi de débit de la Veyre	42 500	50%	21 250	25%	10 625			25%	10 625
Suivi écologique de la zone humide du lac d'Aydat	60 000	50%	30 000	25%	15 000			25%	15 000
Suivi diachronique (photographies aériennes : 2 sites) Reméandrage	5 000	50%	2 500	25%	1 250			25%	1 250
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>261 500</b>		<b>130 750</b>		<b>65 375</b>				<b>65 375</b>

### \* Indicateurs d'évaluation

Désignation de l'indicateur	Etat 0	Objectifs (2016)
Qualité physico-chimique des masses d'eaux	A définir	Amélioration
Qualité biologique des masses d'eaux	A définir	Amélioration
Pollution par les molécules phytosanitaires	A définir	Diminution
Taux des micropolluants	A définir	Diminution
Eutrophisation	A définir	Diminution
Nombre de mesures de débit à l'amont de la Veyre (2 stations : 1 Monne + 1 Veyre)	0	100
Période de données collectées sur la station hydrologique	0	4,5 ans
<b>Zone humide du lac d'Aydat</b>		
Surface colonisée par les végétaux	A définir	Augmentation
Diversité faunistique	A définir	Augmentation
Diversité floristique et végétale	A définir	Augmentation
Quantité de phosphore total	A définir	Diminution
<b>Reméandrage 2011</b>		
Evolution morphologique	A définir	Equilibre

<b>Volet C</b>	<b>Action C2.2</b>
<b>C2-Suivis et évaluation</b>	
<b>Evaluation et étude bilan du Contrat Territorial</b>	

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
---------------------------	--

### \* Contexte

Cette action concerne l'ensemble du programme du Contrat Territorial pour une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale afin d'évaluer la pertinence de reconduire ou non ce type d'actions sur le territoire.

### \* Objectifs visés

- Evaluer la mise en œuvre du Contrat Territorial
- Faire un bilan technique et financier des actions

### \* Acteurs

#### Partenaires financiers et techniques

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional Auvergne

#### Acteurs techniques

Conseil Général 63, Membres du Comité de pilotage du Contrat Territorial

### \* Programme et méthodologie

#### → Le bilan à mi-parcours (2014) :

Ce bilan a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du Contrat Territorial à mi-parcours tant sur le plan financier que sur les actions programmées sur les 2,5 premières années du Contrat. Cette évaluation sera réalisée par l'animateur du Contrat Territorial et s'attachera à un bilan financier en 2014, au taux d'avancement du programme au regard des indicateurs mentionnées dans chaque fiche action (objectif : 50%) et à l'évaluation du fonctionnement (instances décisionnelles, communication).

#### → Une étude bilan du Contrat Territorial, évaluation et prospective (2016-2017) :

A l'issue du Contrat Territorial, le SMVVA lancera une étude d'évaluation du Contrat sur l'ensemble du programme. Le bilan mi-parcours fera partie intégrante de cette étude. Elle sera complétée par une phase d'enquêtes auprès des acteurs (partenaires financiers, techniques et institutionnels, élus, associations, grand public) et réalisée par un prestataire externe au territoire dans un souci de transparence.

### \* Coûts de l'opération et planification

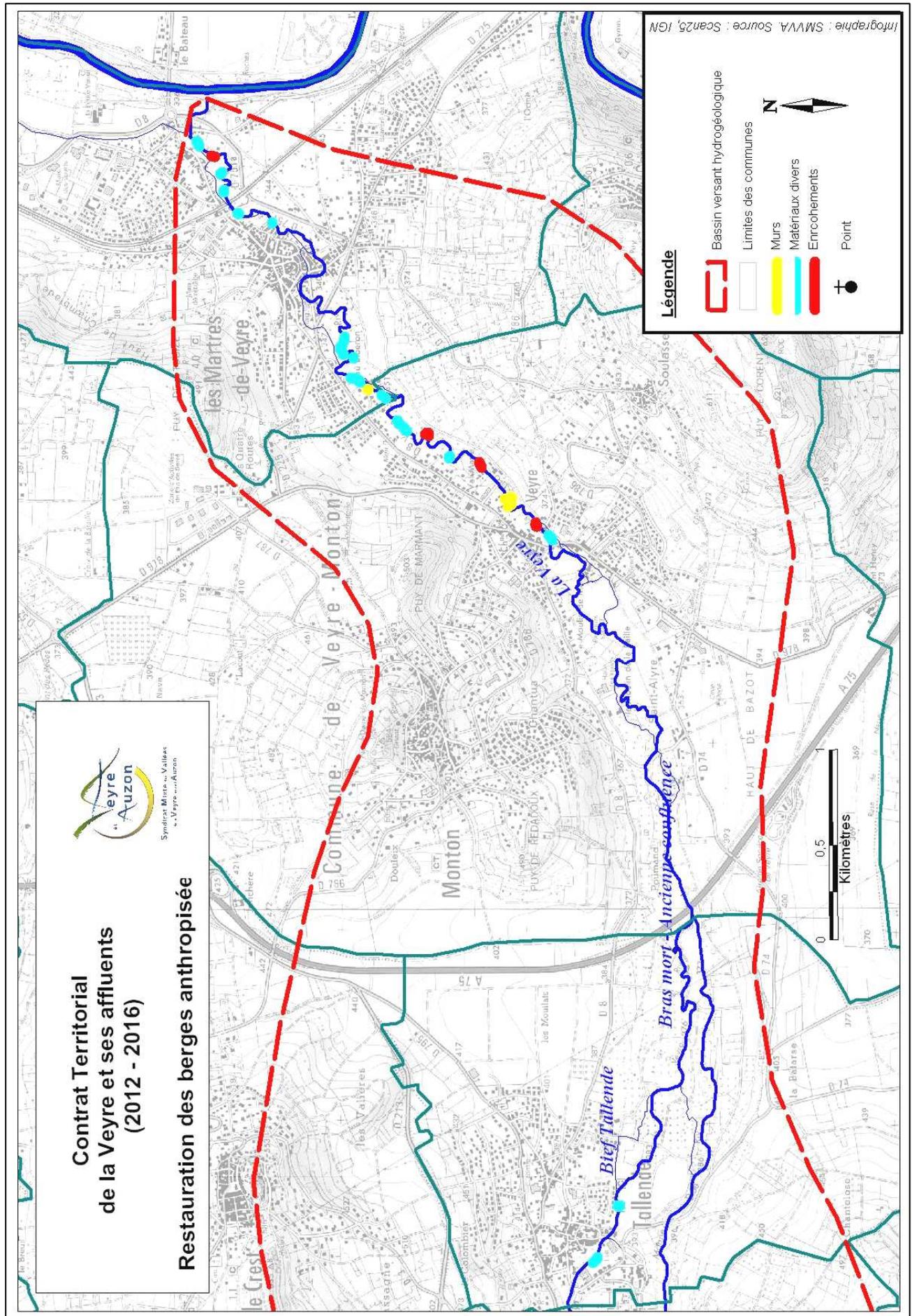
<b>Programmation (en euros HT)</b>						
Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etude bilan					50 000	50 000
<b>Total (euros HT)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>									
Type d'actions	Montant prévu	AELB		CG 63		CR Auvergne		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude bilan	50 000	50%	25 000			30%	7 500	20%	10 000
<b>Totaux (euros HT)</b>	<b>50 000</b>		<b>25 000</b>				<b>15 000</b>		<b>10 000</b>



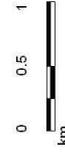
## **Annexe 3 : Recueil cartographique des actions**





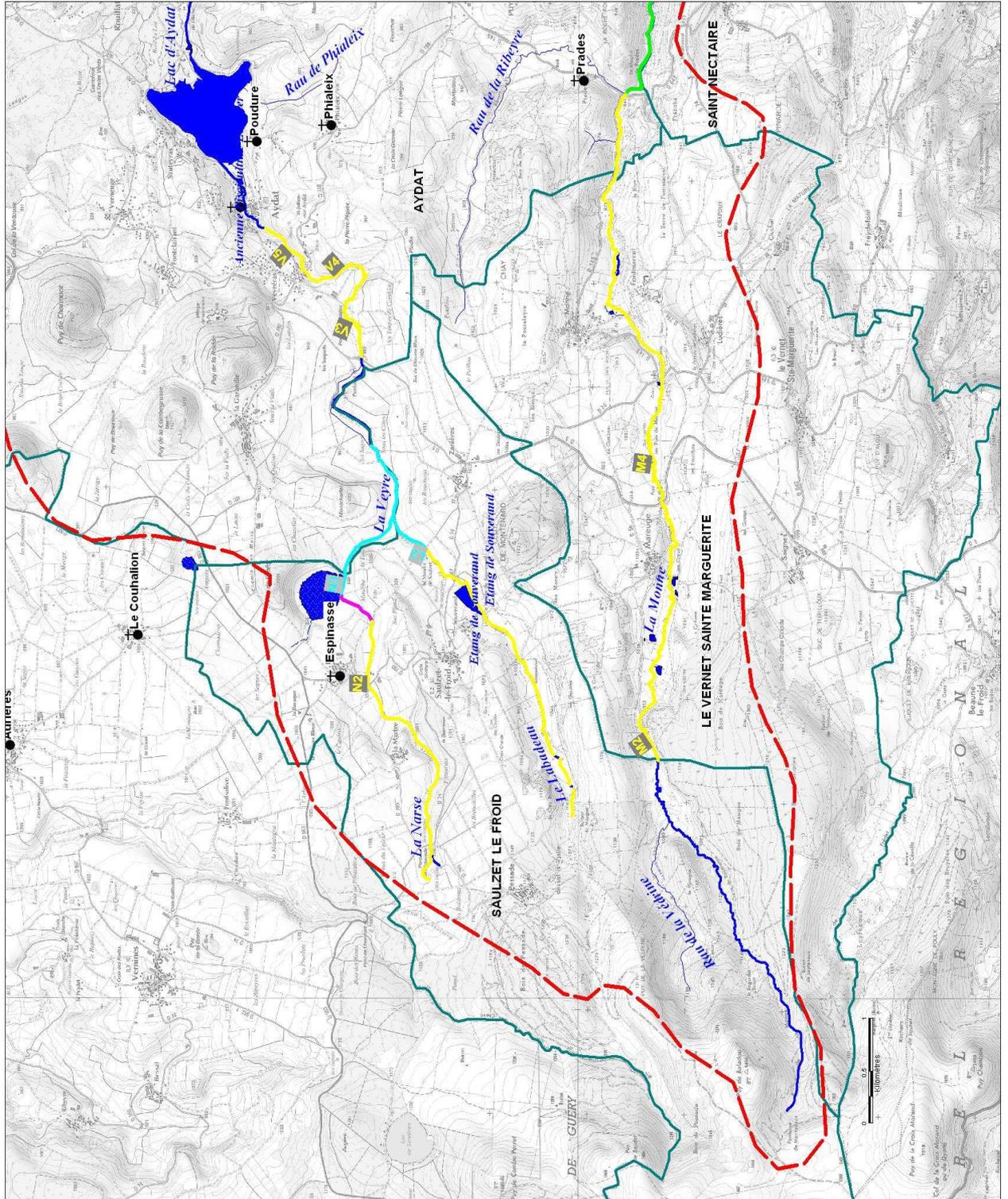
**Contrat Territorial  
de la Veyre et ses affluents  
(2012 - 2016)**

**Programme de travaux  
(amont du bassin versant)**



Infographie : SMVVA Source : Scan25 (C) IGN

Légende	
	Basin versant hydrologique
	Limites des communes
	Cours d'eau
	Entretien
	Restauration
	Remède drage
	Renaturation



**Contrat Territorial  
de la Veyre et ses affluents  
(2012 - 2016)**

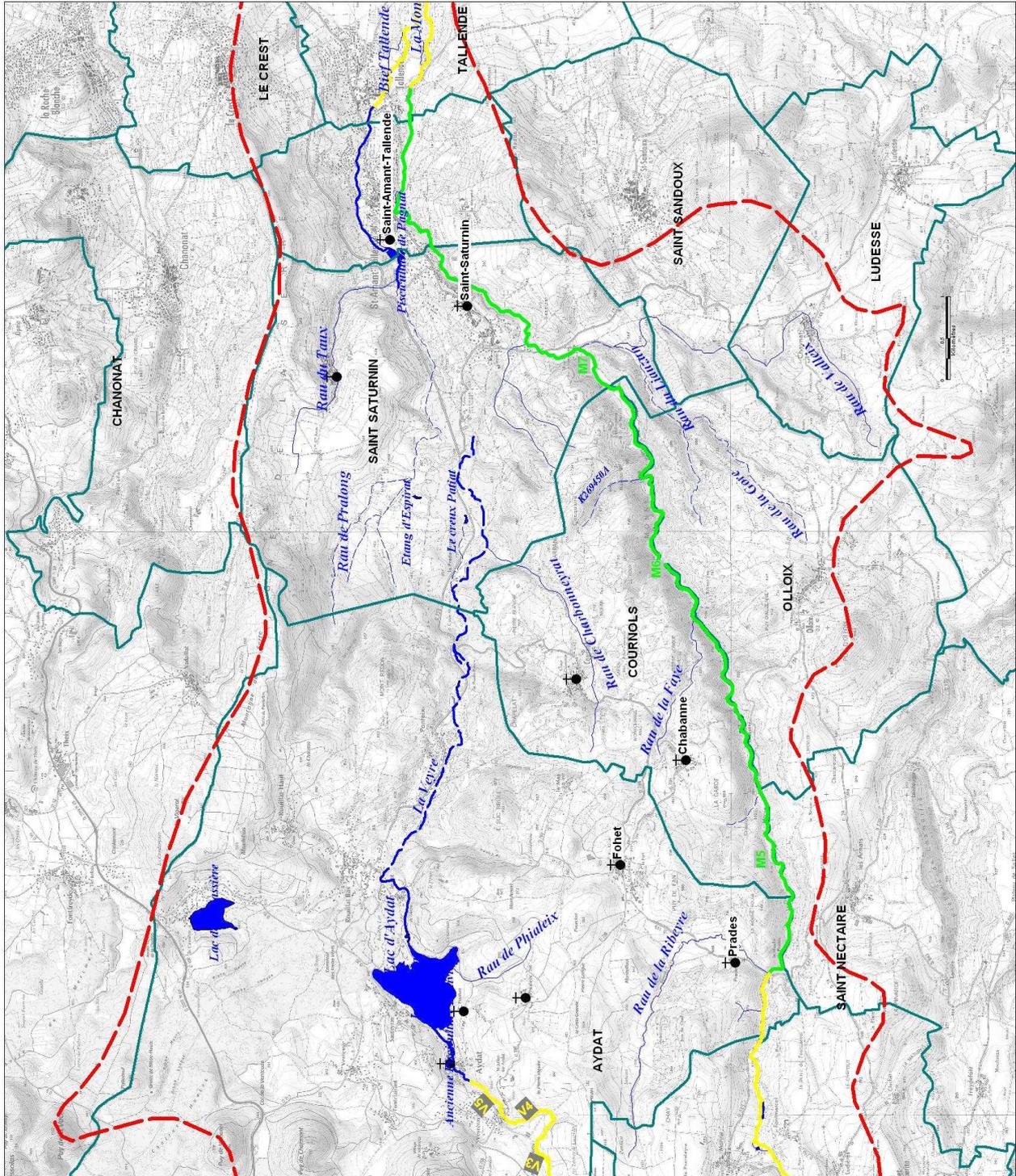
**Programme de travaux  
(bassin versant médiant)**



Infographie : SMVVA Source : Scan25 (C) IGN

**Légende**

-  Bassin versant hydrogéologique
-  Limites des communes
-  Cours d'eau
-  Entretien
-  Restauration
-  Remendrage
-  Rematuration



Contrat Territorial  
de la Veyre et ses affluents  
(2012 - 2016)

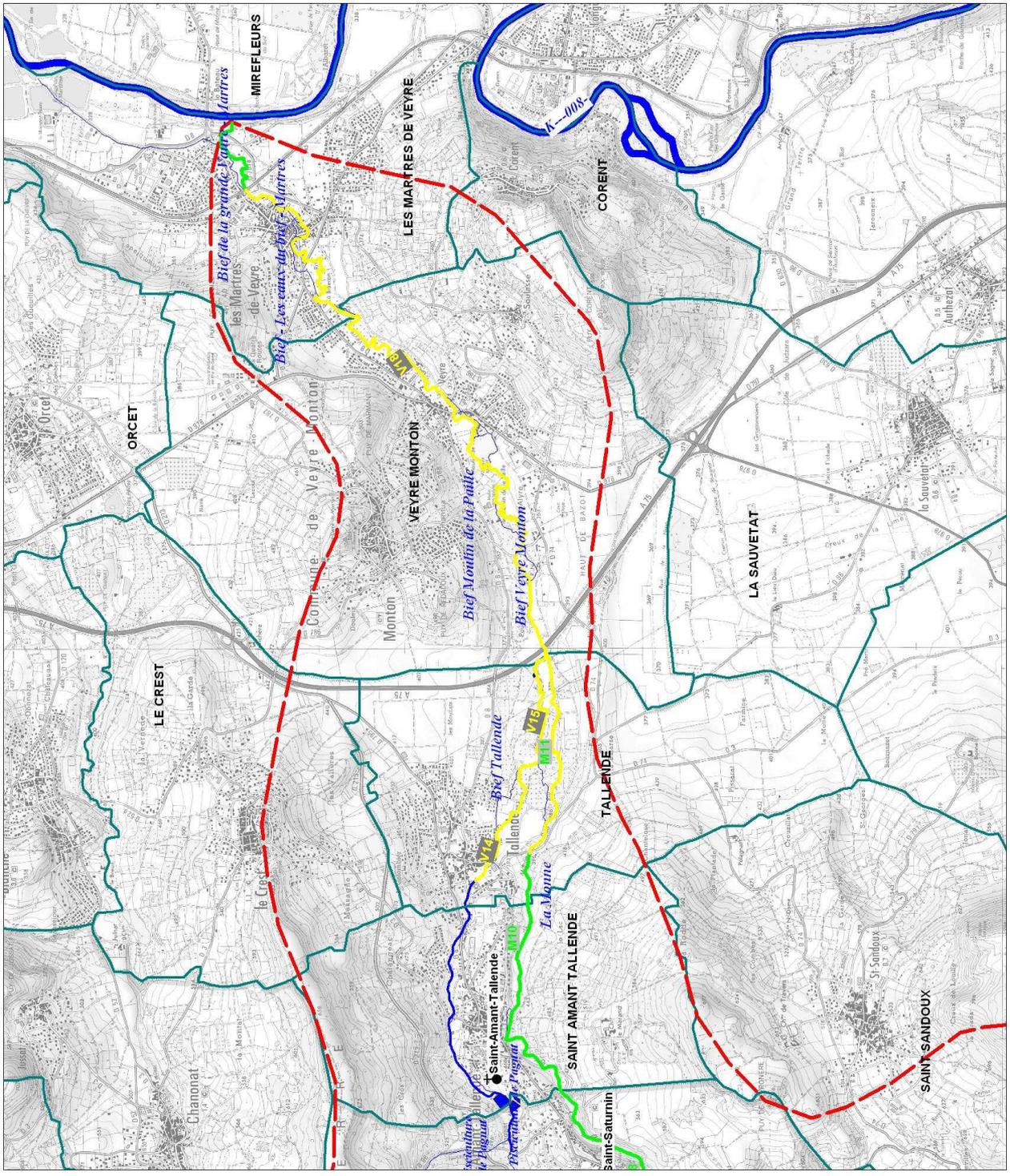
Programme de travaux  
(aval du bassin versant)



Infographie : SMVA Source : Sca25 (C) IGN

**Légende**

-  Bassin versant hydrogéologique
-  Limites des communes
-  Cours d'eau
-  Entretien
-  Restauration
-  Remède/andrage
-  Renaturation





**Contrat Territorial  
de la Veyre et ses affluents  
(2012 - 2016)**

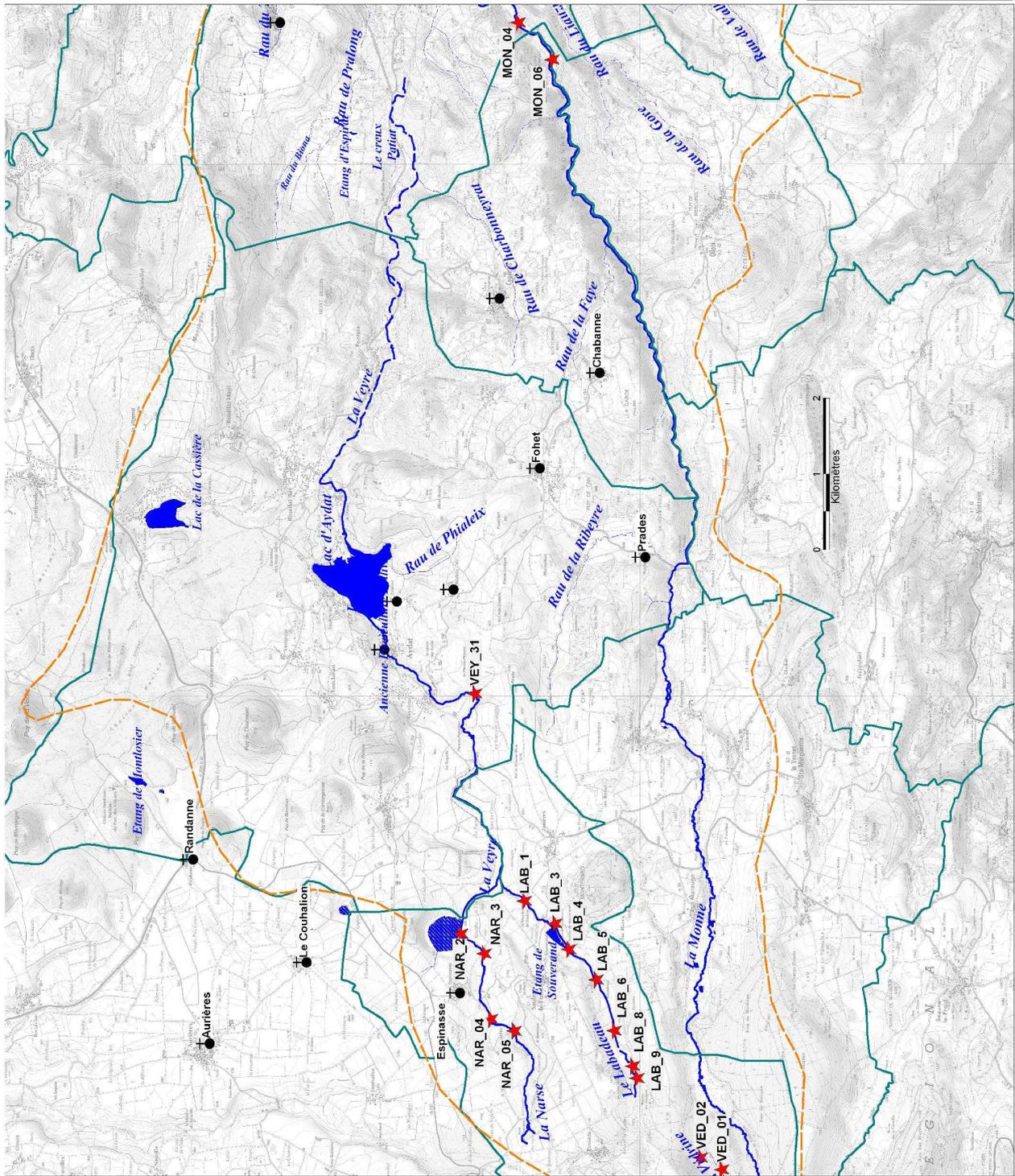
**Interventions sur les  
petits ouvrages**



Infographie : SMVVA Source : Scan25, IGN

**Légende**

-  Bassin versant hydrographique
-  Limites des communes
-  Petits ouvrages infranchissables



## **Annexe 4 : Plan de financement global sur 5 ans**



**Contrat Territorial de la Vallée de la Veyre (2012 - 2016) - clés de répartitions financières**

Volet	Action	Code action	Maîtrise d'ouvrage	Montant global de l'action	AELB		CG 63		CR		Autofinancement autres MO		FEADER FEDER		SMVVA - Autofinancement	
					%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
<b>Volet A1</b> Gestion des effluents domestiques	Mises aux normes des stations de traitement des eaux usées communales non fonctionnelles ou inadaptées	A1.1	Communes	820 000 €	30,0%	246 000,00 €	45,0%	369 000,00 €			25,0%	205 000,00 €				Implication de l'animateur
	Réhabilitation et création de réseaux d'eaux usées collectifs	A1.2	SMVVA Communes	1 650 000 €	30,0%	495 000,00 €	38,8%	640 500,00 €			14,7%	242 500,00 €			16,5%	272 000,00 €
	Diagnostic de l'état des réseaux et études préalables aux schémas d'assainissements	A1.3	SMVVA Communes	155 000 €	50,0%	77 500,00 €	30,0%	46 500,00 €			1,9%	3 000,00 €			18,1%	28 000,00 €
	Amélioration de l'état actuel de la situation de l'ANC sur l'ensemble du bassin versant	A1.4	SIVOM Isoire Communes	15 000 €	50,0%	7 500,00 €	30,0%	4 500,00 €			20,0%	3 000,00 €				Implication de l'animateur
	<b>sous total Volet A1</b>			<b>2 640 000 €</b>	<b>31,3%</b>	<b>828 000,00 €</b>	<b>40,2%</b>	<b>1 060 500,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,2%</b>	<b>453 500,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11,4%</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Volet A2</b> Diminution de la pression polluante par les pesticides et les effluents agricoles	Réduction des rejets agricoles sources d'eutrophisation	A1.1	SMVVA Agriculteurs	1 588 000 €	25,3%	401 500,00 €					39,8%	632 500,00 €	24,7%	392 500,00 €	0,6%	9 000,00 €
	Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires des collectivités	A2.2	SMVVA	55 000 €	31,8%	17 500,00 €	2,3%	1 250,00 €	27,3%	15 000,00 €	18,2%	10 000,00 €			2,3%	1 250,00 €
	Réduction de l'impact des traitements phytosanitaires des gestionnaires de voiries	A2.3	SMVVA	pour mémoire			25,0%	13 750,00 €				20 000,00 €				Implication de l'animateur
	Amélioration des pratiques de traitements phytosanitaires des particuliers	A2.4	SMVVA	20 000 €	50,0%	10 000,00 €	25,0%	5 000,00 €							25,0%	5 000,00 €
	Réduction des risques depuis les exploitations agricoles situées dans les bourgs et sensibilisation spécifique aux doubles actifs et exploitants en polyculture élevage	A2.5	SMVVA	13 000 €	50,0%	6 500,00 €		sous convention					30,0%	3 900,00 €	20,0%	2 600,00 €
	Communication et sensibilisation auprès de la filière agricole retraitée	A2.6	SMVVA	5 000 €	50,0%	2 500,00 €	25,0%	1 250,00 €							25,0%	1 250,00 €
	Promotion de l'agriculture biologique	A2.7	Auvergne Biologique	14 650 €	50,0%	7 325,00 €		sous convention	30,0%	4 395,00 €	20,0%	2 930,00 €				Implication du technicien
	Etat des lieux de la contamination des eaux souterraines par les pesticides	A2.8	SMVVA	10 000 €	50,0%	5 000,00 €			30,0%	3 000,00 €					20,0%	2 000,00 €
	Sensibilisation sur la gestion des effluents et la fertilisation	A2.9	SMVVA	10 000 €	50,0%	5 000,00 €									50,0%	5 000,00 €
	Suivi des diagnostics d'exploitations et des contractualisations MAET	A2.10	SMVVA	77 000 €	50,0%	38 500,00 €								0,0%	0,00 €	15 400,00 €
	<b>sous total Volet A2 (minimum)</b>			<b>1 792 650 €</b>	<b>27,5%</b>	<b>493 825,00 €</b>	<b>0,4%</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>22 395,00 €</b>	<b>36,0%</b>	<b>645 430,00 €</b>	<b>22,1%</b>	<b>396 400,00 €</b>	<b>2,2%</b>	<b>38 900,00 €</b>
	<b>sous total Volet A2 (maximum)</b>				<b>31,9%</b>	<b>572 325,00 €</b>	<b>1,1%</b>	<b>20 000,00 €</b>			<b>45,6%</b>	<b>816 930,00 €</b>	<b>27,8%</b>	<b>498 000,00 €</b>	<b>3,6%</b>	<b>64 600,00 €</b>
	<b>TOTAL Volet A (minimum)</b>			<b>4 432 650 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>1 319 825,00 €</b>	<b>24,1%</b>	<b>1 068 000,00 €</b>	<b>0,5%</b>	<b>22 395,00 €</b>	<b>24,8%</b>	<b>1 098 930,00 €</b>	<b>8,9%</b>	<b>396 400,00 €</b>	<b>7,6%</b>	<b>338 900,00 €</b>
	<b>TOTAL Volet A (maximum)</b>				<b>31,5%</b>	<b>1 398 325,00 €</b>	<b>24,4%</b>	<b>1 080 500,00 €</b>			<b>28,7%</b>	<b>1 270 430,00 €</b>	<b>11,2%</b>	<b>498 000,00 €</b>	<b>8,2%</b>	<b>364 600,00 €</b>

<b>Volet B1</b> Restauration et valorisation des milieux	Restauration des berges anthropisées	B1.1	SMVVA	230 000 €	30,0%	69 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	45 000,00 €	
						25,0%	57 500,00 €	30,0%	69 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	57 500,00 €
	Restauration des linéaires principaux et des affluents	B1.2	SMVVA	328 600 €	30,0%	98 580,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	65 720,00 €	
						40,0%	131 440,00 €	25,0%	82 150,00 €	30,0%	98 580,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	82 150,00 €
	Restauration morphologique	B1.3	SMVVA	304 000 €	40,7%	123 600,00 €	25,0%	76 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	60 800,00 €	
						30,0%	91 200,00 €	25,0%	24 000,00 €	30,0%	91 200,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	76 000,00 €
	Entretien des linéaires principaux	B1.4	SMVVA	96 000 €	40,0%	38 400,00 €	25,0%	24 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	35,0%	33 600,00 €	
						37,2%	18 600,00 €	7,5%	3 750,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	45,0%	43 200,00 €
	Entretien de la zone humide du lac d'Aydat	B1.5	SMVVA	50 000 €	50,0%	17 500,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	38,7%	19 350,00 €	
						25,0%	10 500,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	7 000,00 €
	Etudes sur le lac de La Cassière et son bassin d'alimentation	B1.6	SMVVA	35 000 €	50,0%	17 500,00 €	25,0%	8 750,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	8 750,00 €	
						0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	3 000,00 €
	Préservation des zones humides	B1.7	SMVVA	15 000 €	50,0%	7 500,00 €	25,0%	3 750,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	3 750,00 €	
						38,4%	363 580,00 €	9,8%	103 750,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	22,2%	235 470,00 €
	<b>Volet B2</b> Restauration de la continuité écologique	<b>sous total Volet B1 (minimum)</b>		<b>1 058 600 €</b>	<b>38,4%</b>	<b>406 040,00 €</b>	<b>24,2%</b>	<b>255 900,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>235 470,00 €</b>
		<b>sous total Volet B1 (maximum)</b>													<b>290 700,00 €</b>
		Etude pour l'ouverture de la Veyre aux grands migrateurs	B2.1	SMVVA	100 000 €	50,0%	50 000,00 €	25,0%	25 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	20 000,00 €
						3,5%	6 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	8 750,00 €
Intervention sur les petits ouvrages		B2.2	SMVVA	170 000 €	50,0%	85 000,00 €	25,0%	42 500,00 €	26,5%	45 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	39 000,00 €	
						20,7%	56 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,3%	51 500,00 €
<b>sous total Volet B2 (minimum)</b>		<b>270 000 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>25,0%</b>	<b>67 500,00 €</b>	<b>16,7%</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>59 000,00 €</b>		
<b>sous total Volet B2 (maximum)</b>													<b>76 500,00 €</b>		
<b>TOTAL Volet B (minimum)</b>		<b>1 328 600 €</b>	<b>31,6%</b>	<b>419 580,00 €</b>	<b>7,8%</b>	<b>103 750,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22,2%</b>	<b>294 470,00 €</b>	
<b>TOTAL Volet B (maximum)</b>														<b>367 200,00 €</b>	
<b>Volet C1</b> Sensibilisation, Communication et Animation	Communication sur le Contrat Territorial	C1.1	SMVVA	100 000 €	50,0%	50 000,00 €	25,0%	25 000,00 €	7,5%	7 500,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	20 000,00 €	
						50,0%	8 500,00 €	25,0%	4 250,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	4 250,00 €
	Sensibilisation du grand public et des élus sur les bonnes pratiques	C1.2	SMVVA	17 000 €	50,0%	8 500,00 €	25,0%	4 250,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	3 162,50 €	
						50,0%	63 250,00 €	25,0%	31 625,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	25,0%	31 625,00 €
	Sensibilisation des scolaires sur les fonctionnalités d'un cours d'eau et les milieux aquatiques	C1.3	SMVVA	126 500 €	50,0%	63 250,00 €	25,0%	31 625,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	55 500,00 €	
						50,0%	138 750,00 €	13,8%	38 250,00 €	16,2%	45 000,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	48 500,00 €
	Poste animateur (1 EqTP)	C1.41	SMVVA	242 500 €	50,0%	121 250,00 €	16,5%	40 000,00 €	24,0%	30 000,00 €	0,0%	0,00 €	26,0%	32 500,00 €	
						50,0%	62 500,00 €	15,7%	139 125,00 €	13,0%	115 250,00 €	0,0%	0,00 €	21,7%	192 375,00 €
	Poste technicien rivières (1/2 EqTP)	C1.42	SMVVA	125 000 €	50,0%	62 500,00 €	15,7%	139 125,00 €	13,0%	115 250,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	65 375,00 €	
						50,0%	130 750,00 €	25,0%	65 375,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	10 000,00 €
<b>sous total Volet C1</b>	C2.1	SMVVA	888 500 €	50,0%	444 250,00 €	15,7%	139 125,00 €	13,0%	115 250,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	79 375,00 €	
					50,0%	25 000,00 €	30,0%	15 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	10 000,00 €	
<b>Volet C2</b> Suivis et évaluation	Suivis et analyses de la qualité d'eau et du débit de la Veyre		261 500 €	50,0%	130 750,00 €	25,0%	65 375,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	65 375,00 €	
	Evaluation et étude bilan du Contrat Territorial		50 000 €	50,0%	25 000,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	15 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	10 000,00 €	
<b>sous total Volet C2</b>		<b>311 500 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>155 750,00 €</b>	<b>21,0%</b>	<b>65 375,00 €</b>	<b>4,8%</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24,2%</b>	<b>79 375,00 €</b>	
<b>TOTAL Volet C</b>		<b>1 200 000 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>17,0%</b>	<b>204 500,00 €</b>	<b>10,9%</b>	<b>130 250,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22,3%</b>	<b>267 750,00 €</b>	
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL (minimums)</b>		<b>6 961 250 €</b>	<b>33,6%</b>	<b>2 339 405,00 €</b>	<b>19,8%</b>	<b>1 376 250,00 €</b>	<b>2,2%</b>	<b>152 645,00 €</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 098 930,00 €</b>	<b>15,8%</b>	<b>1 098 930,00 €</b>	<b>12,9%</b>	<b>901 120,00 €</b>	
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL (maximums)</b>			<b>36,5%</b>	<b>2 539 365,00 €</b>	<b>23,1%</b>	<b>1 608 400,00 €</b>	<b>6,8%</b>	<b>471 425,00 €</b>	<b>18,3%</b>	<b>1 270 430,00 €</b>	<b>7,6%</b>	<b>528 000,00 €</b>	<b>14,4%</b>	<b>999 550,00 €</b>	

## **Annexe 5 : Indicateurs de suivi**



**Tableau récapitulatif des indicateurs du Contrat Territorial de la vallée de la Veyre  
(2012 – 2016)**

Désignation de l'indicateur	Fiche(s) affectée(s)	Etat 0 (2012)	Objectifs (2016)
Nombre de stations de traitement d'eaux usées fonctionnelles	A1.1	0	3
Qualité chimique de l'eau	A1.1, A2.2, A2.10, B1.5	A définir	Amélioration
Linéaire de réseau restructuré	A1.2	0	100%
Nombre de branchement particulier repris	A1.2	A définir	100%
Nombre de diagnostics de réseaux réalisés	A1.3	0	2
Nombre d'étude de faisabilité pour une nouvelle station	A1.3	0	1
Nombre de diagnostics ANC réalisés (sur 3 communes)	A1.4	0	45
Nombre de travaux engagés ur la mise en conformité d'ANC (pour mémoire)	A1.4	A définir	A définir
Nombre de réunions publiques organisées et animées sur l'ANC	A1.4	0	4 à 6
Nombre de réunions d'informations organisées sur la réduction des rejets agricoles (amont du lac d'Aydat)	A2.1	0	5
Nombre de participants aux réunions publiques sur la réduction de l'eutrophisation à l'amont du lac d'Aydat	A2.1	0	20
Nombre d'exploitations ayant réalisés des travaux sur le stockage des effluents	A2.1	0	20
Nombre d'UGB maîtrisés sur les 1750	A2.1	0	1 000
Nombre d'exploitations ayant réalisées des travaux sur la gestion des eaux blanches	A2.1	0	9
Taux de participation aux réunions de formation et d'information	A2.2	0	17
Nombre d'agents formés dans les collectivités	A2.2	0	20
Taux de réalisation de plans de désherbage	A2.2	0	13 à 16
Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés dans les communes et types de molécules	A2.2	450 litres 32 kg (117 kg de SA)	De -25% à -40%
Evolution des surfaces traitées	A2.2	A définir	Diminution
Qualité chimique de l'eau	A2.2	A définir	Diminution du nombre de molécules
Nombre de particuliers (grand public) participant aux réunions d'information	A2.4	0	100
Nombre de jardiniers amateurs rencontrés	A2.4	0	80
Nombre de plaquettes Ecophyto distribuées	A2.4	0	5 000
Nombre de panneaux destinés aux particuliers n'utilisant pas de pesticides distribués	A2.4	0	500
Nombre d'articles diffusés	A2.4	0	10
Qualité chimique des masses d'eau Et de l'eau dans les réseaux	A2.4, C2.1	A définir	Diminution du nombre de molécule et des concentrations / molécule

Nombre de participants (exploitations agricoles en centre bourgs) aux réunions d'information	A2.5	0	50
Nombre de diagnostics d'exploitation en centre bourgs réalisés	A2.5	0	20
Nombre de formations auprès de la filière agricole organisées	A2.6	0	5
Taux de participation dans les formations destinées aux exploitants agricoles retraités	A2.6	0	25
Nombre de plaquettes sur AuvergneBio distribuées sur le territoire	A2.7	0	200
Nombre de conversions d'exploitations en agriculture biologique	A2.7	0	10
Nombre de participants aux journées thématiques	A2.7	0	25
Nombre de collectivités rencontrées pour la promotion des productions biologiques du territoire	A2.7	0	12
Nombre de mises en place de repas bio en restauration collective	A2.7	0	6
Nombre de nouveaux professionnels (restauration, vente alimentation) proposant des produits biologiques locaux	A2.7	0	10
Nombre de sources analysées sur la présence de multirésidus et molécules pesticides	A2.8	0	3 à 6
Nombre de campagnes de prélèvement sur les sources	A2.8	0	4
Taux de participation d'agriculteurs sur les formations en gestion des effluents	A2.9	0	10%
Taux de participation d'agriculteurs sur les formations sur la fertilisation	A2.9	0	10%
Taux de changements de pratique en gestion des effluents	A2.9	0	50%
Taux de changements de pratique en fertilisation	A2.9	0	50%
Nombre de suivis de diagnostics d'exploitations	A2.10	0	80
Nombre de diagnostics MAET	A2.10	0	50
Nombre total de participants aux journées de démonstration	A2.10	0	30
Nombre de mesures préconisées lors du suivi et réellement mises en place	A2.10	A définir	Augmentation
Linéaire de berges anthropisées renaturées	B1.1	0	575 mètres linéaires
Linéaire de ripisylve restaurée	B1.2	0	31,520 kilomètres de cours d'eau
Linéaire de berges en résineux traitées	B1.2	0	5,750 kilomètres de cours d'eau
Nombre d'abreuvoirs aménagés	B1.2, B1.3	0	45
Linéaire de berges mises en défens	B1.2, B1.3	0	17 550 mètres linéaires
Nombre d'ouvrages de franchissement aménagés	B1.2, B1.3	0	25
Nombre de sites restaurés en génie végétal	B1.2	0	3
Nombre d'aménagements hydrauliques (épis...)	B1.2	0	3
Linéaire de cours d'eau restauré sur la morphologie	B1.3	0	4 650 mètres linéaires
Linéaire de génie végétal	B1.3	0	150 mètres linéaires
Linéaire de berges entretenues	B1.4	0	26 650 mètres

			linéaires
Nombre de plantations en sol	B1.4	0	343
Teneur en phosphore dans les sédiments des lagunes de la zone humide d'Aydat	B1.5	A définir (2014)	Analyses et suivi des matières exportées
Biodiversité (faune / flore) sur les zones humides	B1.5	A définir	Amélioration / Reproduction
Diagnostic écologique	B1.6	0	1
Diagnostic sociologique	B1.6	0	1
Etude des pressions anthropiques	B1.6	0	1
Diagnostic de zones humides	B1.7	0	15
Surfaces de zones humides restaurées et/ou valorisées	B1.7	0	A définir
Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'une recherche de statuts et de droits d'eau	B2.1	0	12
Nombre d'étude d'incidence et étude préalable à la maîtrise d'œuvre pour restaurer la continuité écologique	B2.1	0	4
Nombre d'interventions (arasement et aménagement) pour l'ouverture de la Veyre aux grands migrateurs	B2.1	0	4
Nombre d'ouvrages routiers concernés par une AMO	B2.2	0	2
Nombre d'interventions sur la restauration de la continuité écologique	B2.2	0	15
Nombre d'articles diffusés dans les bulletins municipaux	C1.1	0	80
Nombre d'articles diffusés sur les sites Internet des collectivités	C1.1	0	40
Nombre d'articles dans la presse locale	C1.1	0	50
Nombre d'articles sur le site Internet du SMVVA communiquant sur le Contrat Territorial	C1.1	0	45
Nombre d'éditions au format papier	C1.1	0	8
Nombre de bulletins distribués	C1.1	0	80 000
Nombre de plaquettes diffusées sur les pratiques agricoles à risque	C1.2	0	300
Nombre de participants (grand public) aux réunions sur les pratiques agricoles à risque	C1.2	0	40
Nombre de sorties sur le terrain	C1.2	0	8
Nombre de participants aux sorties sur le terrain	C1.2	0	48
Nombre de participants (tous publics) aux réunions d'informations sur la gestion des cours d'eau et les fonctionnalités des milieux aquatiques	C1.2	0	150
Nombre de « guide du riverain » diffusés	C1.2		500
Nombre de réunions thématiques réalisées à destination des élus	C1.2	0	10
Nombre de classes ayant participé au programme d'animation scolaire	C1.3	0	45
Nombre d'enfants ayant suivi le programme de sensibilisation	C1.3	0	900
Nombre de participants à la journée de restitution et de valorisation du programme de sensibilisation des scolaires	C1.3	0	200
Qualité physico-chimique des masses d'eau	C2.1	A définir	Amélioration
Qualité biologique des masses d'eau	C2.1	A définir	Amélioration
Taux de micropolluants dans les masses	C2.1	A définir	Diminution

d'eau			
Eutrophisation des milieux	C2.1	A définir	Diminution
Nombre de mesures de débit à l'amont de la Veyre (2 stations)	C2.1	0	100
Période de données collectées sur la station hydrologique	C2.1	0	4.5 ans
Evolution morphologique du reméandrage (2011)	C2.1	Photographie aérienne 2011	Equilibre

## Suivi du Contrat Territorial de la vallée de la Veyre (2012 – 2016)

<b>BASSIN VERSANT :</b> Vallée de la Veyre sur le territoire du SAGE : Vallée de la Veyre Numéro des masses d'eau superficielles concernées : FRGR0260, FRGR2250, FRGL124, FRGL123 Numéro des masses d'eau souterraines concernées : Superficie (ha) : 17 000 Nombre de communes ayant leur bourg dans le bassin : 8 Linéaire de cours d'eau (km) : 70 (Veyre + Monne)	Etat zéro (année 2012)	Etat <i>intermédiaire</i> (année 2014)	Etat final (année 2016)	Objectif du contrat
--	---------------------------	--	----------------------------	------------------------

<b>SAGE</b>				
SAGE absent, en élaboration ou approuvé ?	Stratégie		Approuvé	
<b>QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX</b>				
Nombre de masses d'eau superficielles en bon ou très bon état écologique	2			
Nombre de masses d'eau superficielles en état écologique moins que bon	2			
Nombre de masses d'eau souterraines en état chimique moins que bon	0			
Nombre de masses d'eau souterraines en état quantitatif moins que bon				
Nombre de masses d'eau déclassées pour la physico-chimie				
Nombre de masses d'eau déclassées pour la biologie				
Nombre de masses d'eau déclassées pour les nitrates *				
Nombre de masses d'eau déclassées pour les pesticides* (ou avec problème pesticides)	2			
Nombre de masses d'eau déclassées pour le phosphore/eutrophisation	3			
Nombre de masses d'eau déclassées pour l'hydrologie				
Nombre de masses d'eau déclassées pour la morphologie				
IBGN				
IBD				
Indice Poisson				
<b>PRISE D'EAU POTABLE PRINCIPALE OU EXUTOIRE DU BASSIN VERSANT</b>				
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 50 mg/l pour les nitrates (%)	0			
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,1 µg/l pour les pesticides (par molécule) (%)	0			
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,5 µg/l pour les pesticides (toutes molécules) (%)	1			
<b>COLLECTIVITES</b>				
Pollution nette rejetée par les STEP (Kg / j)	DBO5			
(Données SATESE ou à défaut AELB)	DCO			
	Azote réduit (NTK)			
	Azote global (NGL)			
	Phosphore total			
Assainissement non collectif	Nombre total de dispositifs ANC			
	Nombre de dispositifs ANC « points noirs »			
	Nombre de dispositifs ANC « points noirs » réhabilités			
Nombre de bourgs ayant un plan de désherbage mis en oeuvre				
Nombre de bourgs utilisant du matériel de désherbage alternatif				
Nombre de prises d'eau ayant une DUP pour les PPC				
Nombre de prises d'eau dont les travaux ou actions inscrits dans la DUP sont mis en oeuvre				
<b>INDUSTRIES</b>				
Pollution nette rejetée par les industries non raccordées (kg / j)	DBO5			
(Données des industriels ou à défaut AELB)	DCO			
	Azote réduit (NTK)			
	Phosphore total			
	Métaux, micropolluants (à détailler)			
<b>AGRICULTURE</b>				
Nombre d'exploitations				
SAU (ha)				
Sols nus en hivers (%)				
Reliquat d'azote moyen post-récolte (Kg N / ha SAU)				
Pression azotée :	Kg Nmin/ha SAU			
	Kg Norg total/ha SAU			
	Kg N total /ha SAU			
<b>Bilan CORPEN « azote »</b>				
	Solde balance globale de fertilisation azotée <u>avant</u> engrais minéraux (kgN/ha SAU)			
	Solde balance globale de fertilisation azotée <u>après</u> engrais minéraux (kgN/ha SAU)			
Pression phosphorée :	Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> min /ha SAU			
	Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> org /ha SAU			
	Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> total /ha SAU			
<b>Bilan CORPEN « phosphore »</b>				
	Solde balance globale de fertilisation phosphorée avant engrais minéraux (kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> /ha SAU)			
	Solde balance globale de fertilisation phosphorée <u>après</u> engrais minéraux (kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> /ha SAU)			
IFT moyen				
Linéaire de cours d'eau ou fossés protégé sur les deux rives (km)				
Parcellaire acquis par la collectivité (ha)				
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>				
Travaux ou actions sur les zones humides (ha)				
Zones humides acquises (ha)				
Linéaire de cours d'eau restauré (km)				
Linéaire de cours d'eau entretenu (km)				
Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés				
	Dont ouvrages prioritaires			
<b>ELEMENTS FINANCIERS</b>				
Taux d'engagement financier du contrat (%)		50%	100%	